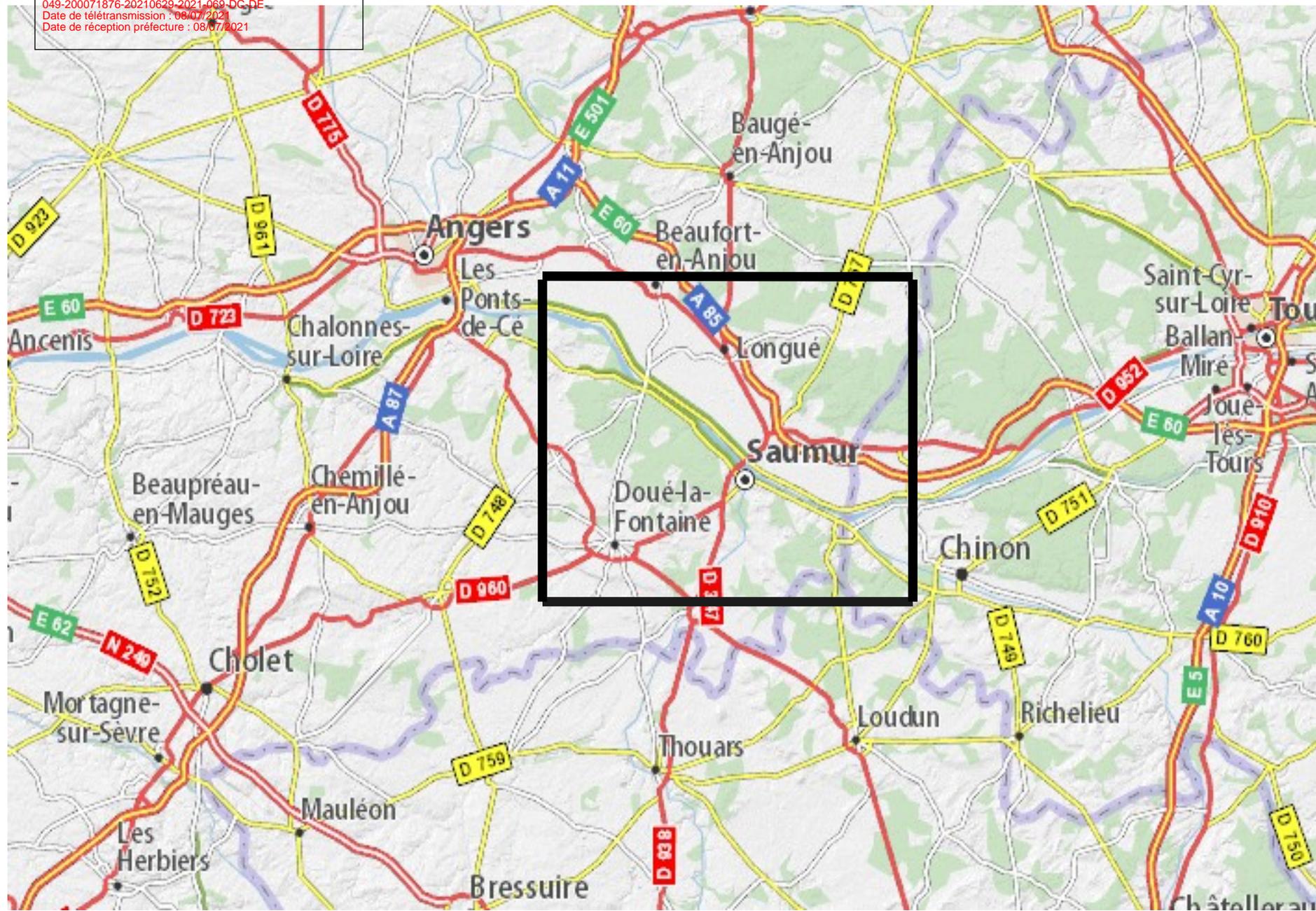




# Demain, TOUS mobiles en Saumurois

**Schéma de développement des Mobilités  
de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire**





Les transports,  
**1<sup>er</sup> émetteur** de gaz à effet de serre en France,  
et 73 % de ces émissions générées par les voitures.

La **réduction de la pollution**,  
un **enjeu sanitaire**

**5 000 €** coût d'une **voiture par an**  
(carburant, assurance, entretien, décote, ...)

**1 déplacement sur 2**  
fait moins de 3 km en France

**26 %**

des Français ont déjà **covoituré**





# POURQUOI ÉLABORER UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS SUR NOTRE TERRITOIRE?

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoit que les autorités organisatrices de mobilité (AOM) des collectivités de moins de 100 000 habitants se dotent d'un plan de mobilité simplifiée.

Le code des transports indique que « sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité mentionnées au I de l'article L. 1231-1 [...] est compétente pour :

- 1° Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- 2° Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- 3° Organiser des services de transport scolaire [...] ;
- 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- 5° Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
- 6° Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a pour objectif **d'améliorer concrètement les déplacements au quotidien pour tous les citoyens et dans tous les territoires.**

## Les 3 piliers de la Loi Mobilités

1. Investir plus et mieux dans les transports du quotidien
2. Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer
3. Engager la transition vers une mobilité plus propre

Le Schéma de développement des Mobilités a également pour objectif de réduire la circulation automobile en vue d'améliorer la qualité de l'air ainsi que de réduire les nuisances liées au bruit.

Il définit les principes généraux de transports de biens et de personnes, de la circulation (tous les modes confondus) et du stationnement.

La collectivité fixe pour 5 ans voire plus une stratégie de mobilité, des objectifs, des actions et un plan pluriannuel d'investissement.

Un plan pour développer une approche intégrée de la mobilité, tous modes de déplacements confondus

Un plan à coordonner avec les autres documents de planification

Via une concertation avec tous les acteurs intervenants dans le domaine de la mobilité et une concertation du public

Issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, de la Communauté de Communes Loire Longué et la Communauté de Communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Denezé-sous-Doué et Louresse-Rochemenier,

la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a souhaité déterminer sa stratégie de mobilité pour les années à venir pour proposer à ses habitants, ses touristes et ses entrepreneurs des solutions de mobilités adaptées à leurs besoins :

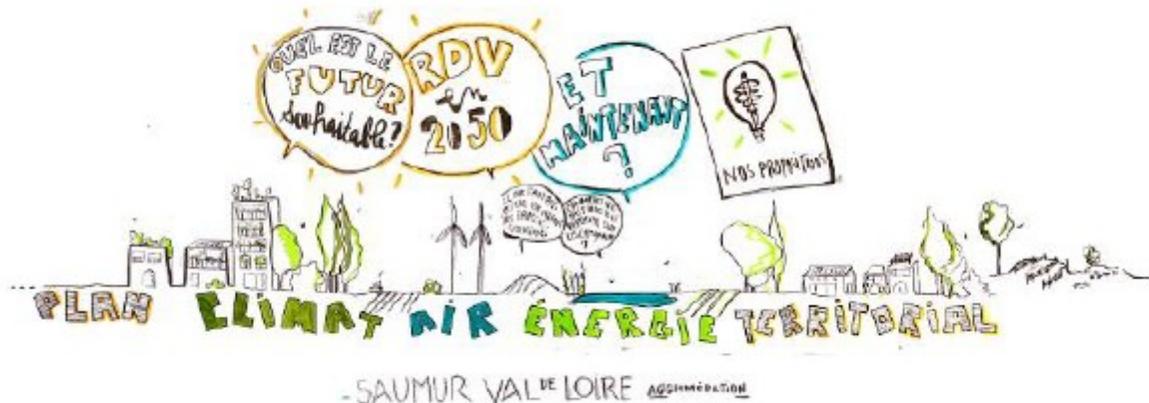
- x rendre effectif le droit à la mobilité pour tous ;
- x intégrer les spécificités du territoire ;
- x couvrir l'ensemble du ressort territorial ;
- x articuler l'offre avec les territoires voisins ;
- x faire un état des lieux des actions existantes ;
- x définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place ;
- x prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques transversales.

Service de l'urbanisme et de l'équipement  
643 200707072021062020211009 DE DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de télétransmission : 08/07/2021

L'élaboration du Schéma de développement des Mobilités de l'Agglomération de Saumur Val de Loire s'inscrit également dans les objectifs qu'elle s'est fixé dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), le PADD de son PLUi (Secteur Saumur Loire Développement) et son projet de territoire :

■ **Axe2 du PCAET : développer la mobilité durable et bas carbone :**

- ✓ Chantier n°8 : renforcer la multimodalité et l'intermodalité ;
- ✓ Chantier n°9 : développer les modes actifs.



■ **Orientation 3.1 du SCoT : Organiser les mobilités pour un même accès aux services et à l'emploi, et l'adaptation au changement climatique :**

- ✓ Objectif 3.1.2. Organiser l'intermodalité et le rabattement sur les gares ;
- ✓ Objectif 3.1.3. Développer les mobilités à l'échelle des espaces de vie en lien avec les équipements et services de proximité ;
- ✓ Objectif 3.1.5. Améliorer les temps de déplacement.

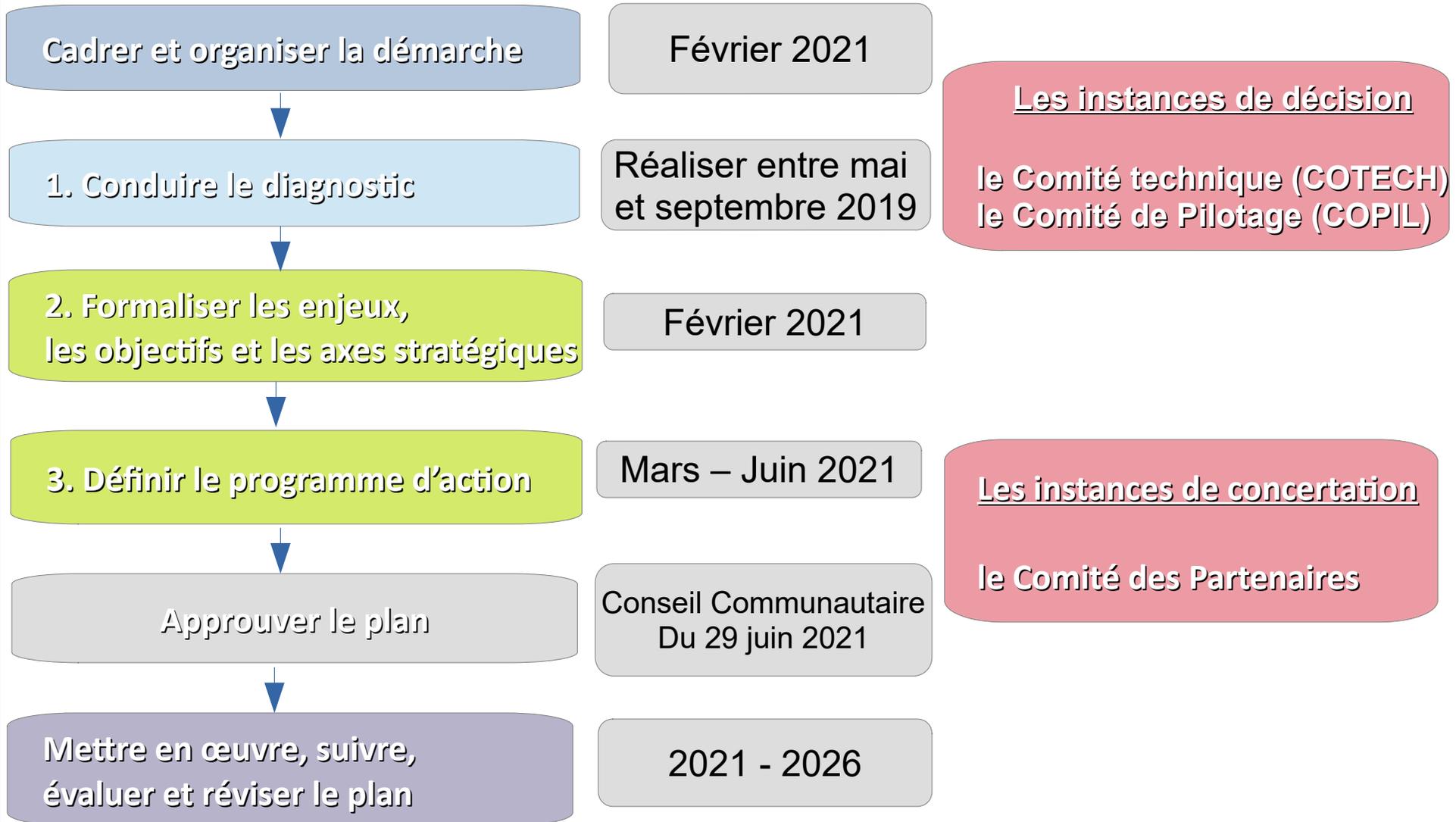
■ **Orientation 2.3.E. du PLUi : Améliorer la mobilité des personnes.**

- ✓ Sécuriser les voies piétonnes et cyclables dans les nouvelles opérations d'urbanisation ;
- ✓ Répondre aux besoins d'insécurité routière sur le territoire par des réserves foncières ;
- ✓ Intégrer le Schéma Directeur «Vélos» pour le choix des futures zones de projet du pôle Saumurois ;

✓ Affirmer les différents pôles de mobilité de la ville-centre (pôle BALZAC et la gare) et les connecter aux autres zones de projet du pôle Saumurois (exemple : connexion cyclable des nouvelles opérations sur le Pôle de Saumur, jusqu'à la gare de Saumur).

- **Orientation 2.1. du projet de territoire : Améliorer les transports en commun et la mobilité douce :**
  - ✓ Réfléchir sur l'aménagement de liaisons intercommunales pour connecter l'ensemble du territoire et harmoniser les moyens de transport ;
  - ✓ Développer les mobilités douces et l'infrastructure nécessaire : pistes cyclables, vélos à assistance électrique, Vélo en libre service (VLS) ;
  - ✓ Développer les connexions multimodales pour permettre un déplacement pendulaire autre qu'avec un véhicule individuel thermique ;
  - ✓ Développer le suivi connecté du réseau de transport pour permettre une meilleure visibilité (développement d'application, lisibilité sur les PEM - pôle d'échange multimodal et le réseau urbain) ;
  - ✓ Élargir et mettre en œuvre le Schéma d'aménagement de liaisons douces (réalisé sur 9 communes, à développer sur l'ensemble du territoire à partir des communes pôles).

# LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION



# LES PARTENAIRES

	Composition	Rôle
<b>Comité technique</b> (COTECH)	Techniciens en charge des déplacements et de l'urbanisme au sein de l'AOM, des communes, des autres collectivités territoriales Représentants des acteurs techniques (exploitants de transport,..)	Prépare la commande Suit la réalisation des études Propose des scénarios et options Rend compte au COPIL
<b>Commission Mobilités</b> (COPIL)	Élus de la Commission Mobilités autres (à définir)	Planifie les étapes clés Analyse et définit les options Décide des orientations stratégiques
<b>Comité des partenaires</b> (création obligatoire depuis l'adoption de la LOM)	Les 3 financeurs de la Mobilité : les représentants des employeurs, des usagers et de l'AOM	Le comité des partenaires sera un lieu important de la concertation sur l'évolution des offres de mobilité, de la politique tarifaire, sur la qualité des services et de l'information

# 1ère partie : le diagnostic du territoire

## Introduction

Accusé de réception en préfecture  
049 200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de publication en préfecture : 08/07/2021

### 1. La Morphologie du territoire

- 1.1 La situation géographique
- 1.2 L'accessibilité
- 1.3 L'attractivité
- 1.4 La Densité
- 1.5 La population
- 1.6 Les déplacements domicile-travail

### 2. Les mobilités existantes

- 2.1 Réseau urbain sur la ville de Saumur
- 2.2 Réseau périurbain
- 2.3 TADAE
- 2.4 Réseau scolaire
- 2.5 NAVIS
- 2.6 Lignes estivales
- 2.7 Navettes Gare SNCF Saumur
- 2.8 AVAE
- 2.9 Transport solidaire

### 3. Synthèse des rencontres réalisées lors du Forum de la Mobilité entre mai et sept. 2019

### Synthèse du diagnostic

# 2ème partie : la stratégie du schéma

### 1. Les enjeux

### 2. Les leviers

### 3. Les objectifs du schéma

### 4. Le plan d'action



# 1. DIAGNOSTIC

# INTRODUCTION

La finalité du diagnostic est de répondre aux questions suivantes :

- l'offre de services correspond-elle aux besoins des différentes populations du territoire ?
- Cette offre suit-elle l'évolution des zones de construction (habitat ou emplois) ?
- Quels territoires offrent des alternatives crédibles à la voiture individuelle ?
- Quels sont ceux qui sont totalement dépendants de la voiture individuelle ?

Il est indispensable pour mettre en place une politique de déplacement pertinente et une offre de mobilité répondant aux besoins de déplacement des habitants et aux enjeux environnementaux, de connaître la mobilité des habitants du territoire de la collectivité.

Pour cela, il faut localiser les principaux établissements les plus générateurs de déplacement.

Les territoires ruraux tels que la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, présentent de multiples besoins de déplacements avec peu de flux massifiés.

L'analyse des déplacements domicile-études et domicile-travail est indispensable.

Ils représentent :

- 25% des motifs de déplacements ;
- 50% des déplacements en distance ;
- 60% des déplacements en heure de pointe.

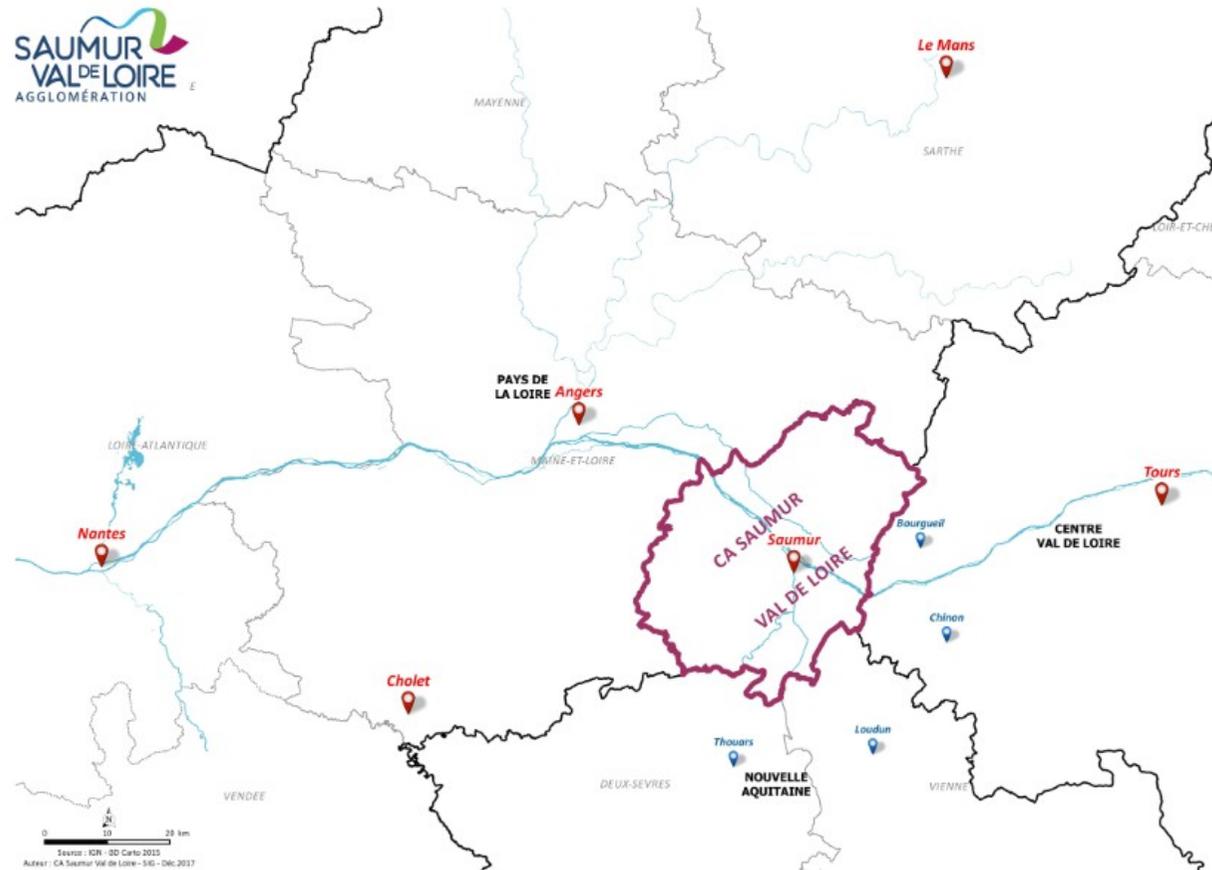
Il ne faut pas oublier de prendre en compte l'ensemble des problématiques des publics potentiels (actifs, retraités, personnes en situation précaire) avec leurs tendances de mobilité.

Il est également important d'avoir conscience des besoins satisfaits (au moins en partie) mais non satisfaits. Les principaux déplacements pour des motifs de «loisir» les mercredis après-midis et les samedis doivent être appréhendés.

# La morphologie du territoire

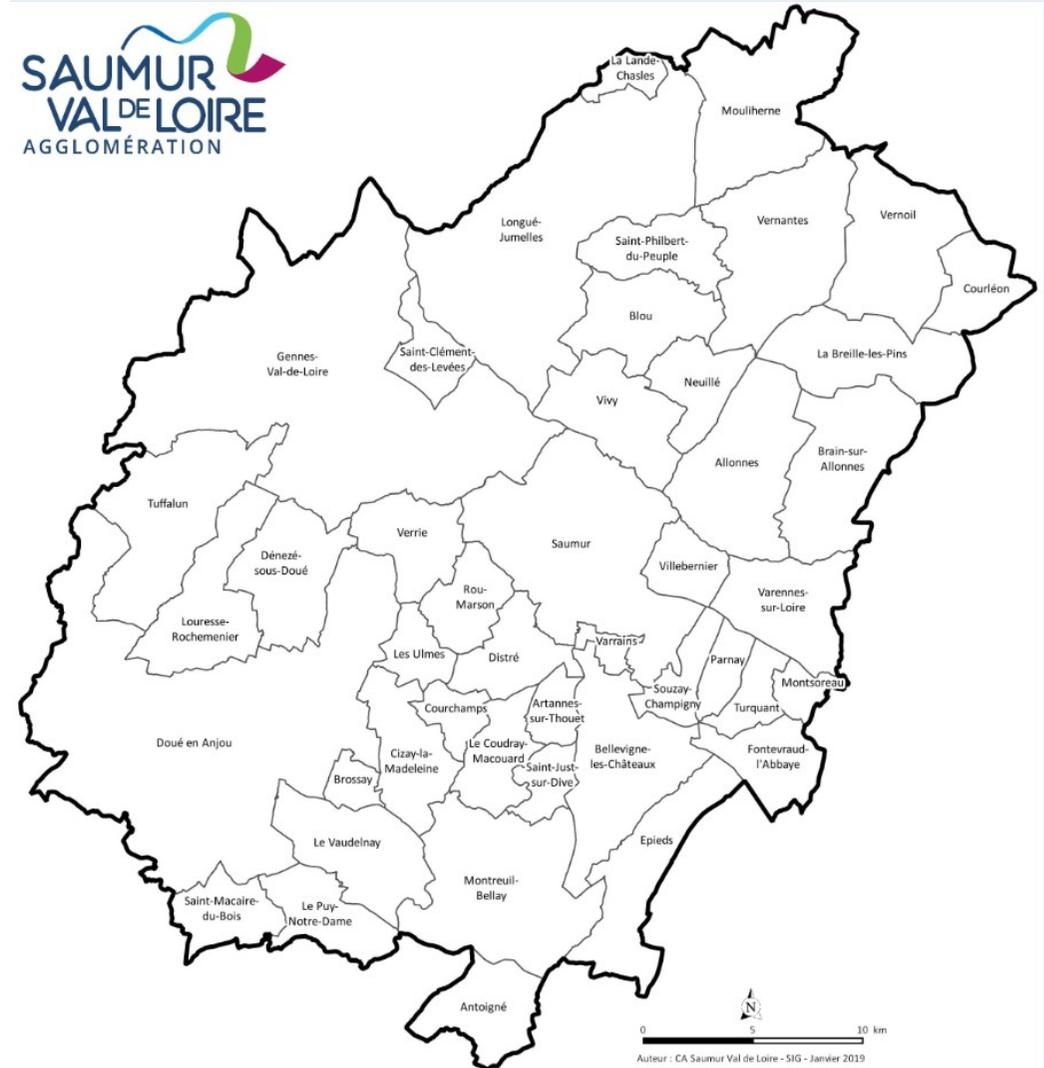
## 1.1 Situation géographique du territoire

Le territoire de la Communauté d'Agglomération est situé entre les métropoles d'Angers et de Tours dans le département de Maine-et-Loire à la limite administrative entre la Région Nouvelle Aquitaine, la Région Centre Val de Loire et le Département de la Vendée.



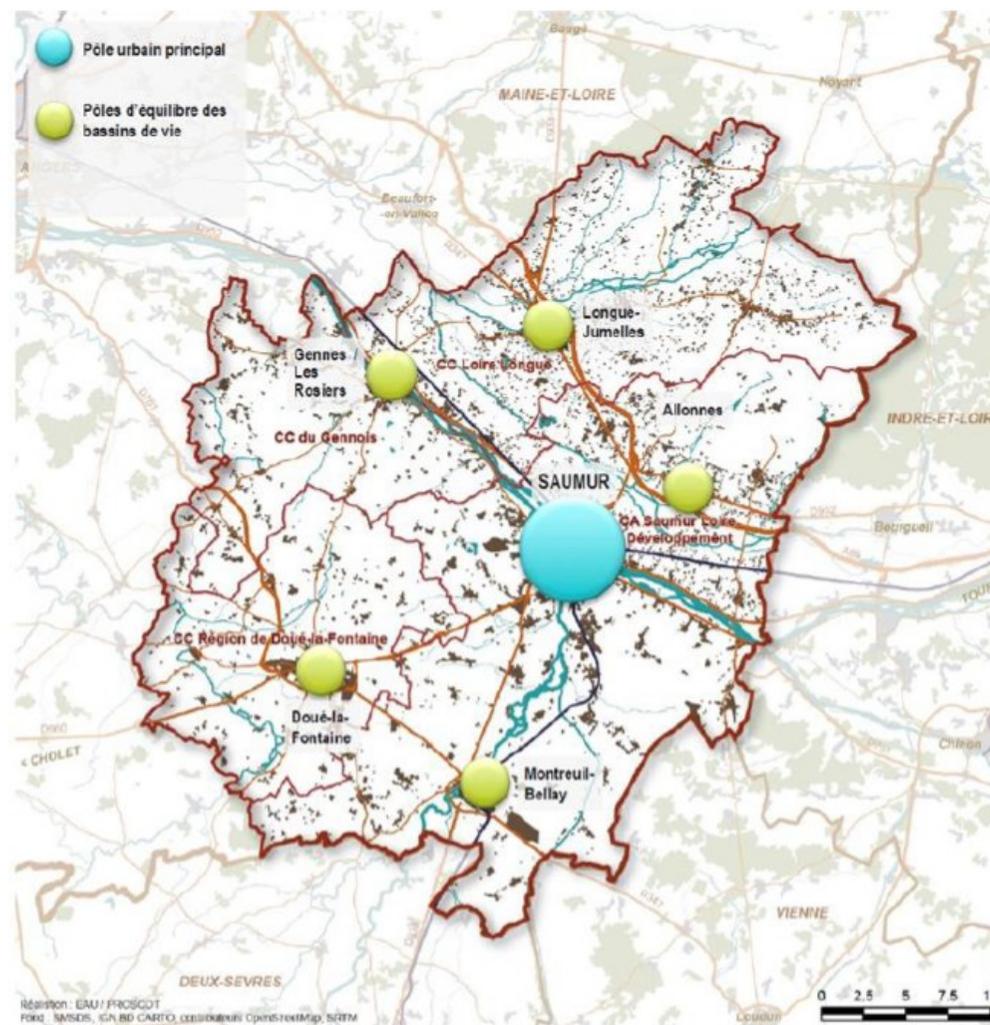
La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la loi NOTRe. Elle compte 45 communes issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement et des communautés de communes de la région de Doué-en-Anjou, du Gennois et Loire Longué.

Le territoire de la collectivité, de par sa taille, est l'un des plus grands de la région des Pays de la Loire. Il couvre une surface de 1234 km<sup>2</sup>.



Un territoire général très structuré :

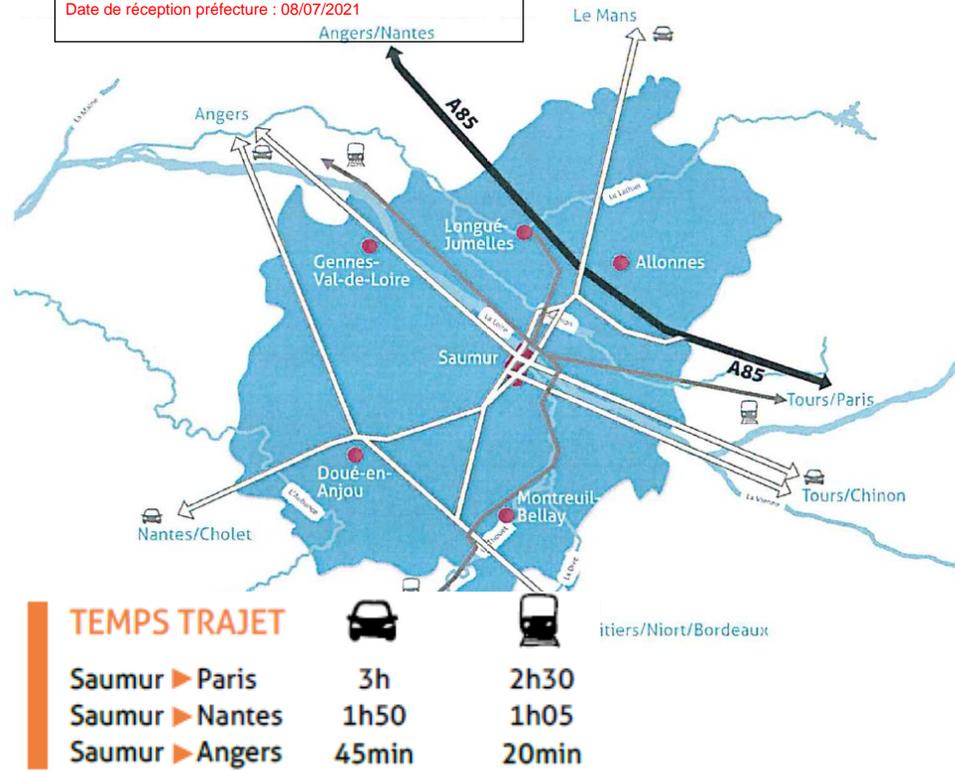
- par la la distribution de ces pôles,
- par l'axe Loire et ses affluents.



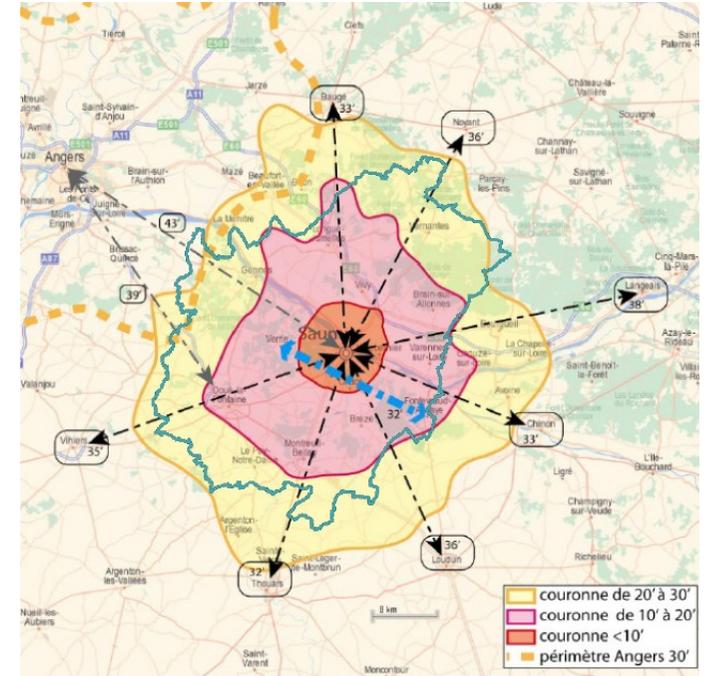
Carte : ScoT du Grand Saumurois (même périmètre que celui de la CA Saumur Val de Loire)

# 1.2 L'accessibilité du territoire

Accès de Saumur en Préfecture  
 049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
 Date de télétransmission : 08/07/2021  
 Date de réception préfecture : 08/07/2021



Tous les habitants du territoire peuvent accéder à Saumur en voiture en moins de **30 min.**



On compte trois agglomérations étant à équidistance du centre de la Communauté d'Agglomération (Saumur) : celle d'Angers à 55 kms en 59 minutes, de Tours à 67 kms en 1h10 minutes et de Cholet à 72 km en 1h07 minutes. On peut également noter la proximité de Baugé à 35 kms en 37 minutes.

# 1.3 L'attractivité du territoire

Accès de l'Agglomération de Saumur  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021



De multiples solutions  
de **gardes d'enfants**



Une offre **d'enseignement**  
et de **formation**  
variée et attractive



Des **loisirs**  
à découvrir



Des **services**  
et des **commerces** variés



Un **patrimoine** unique



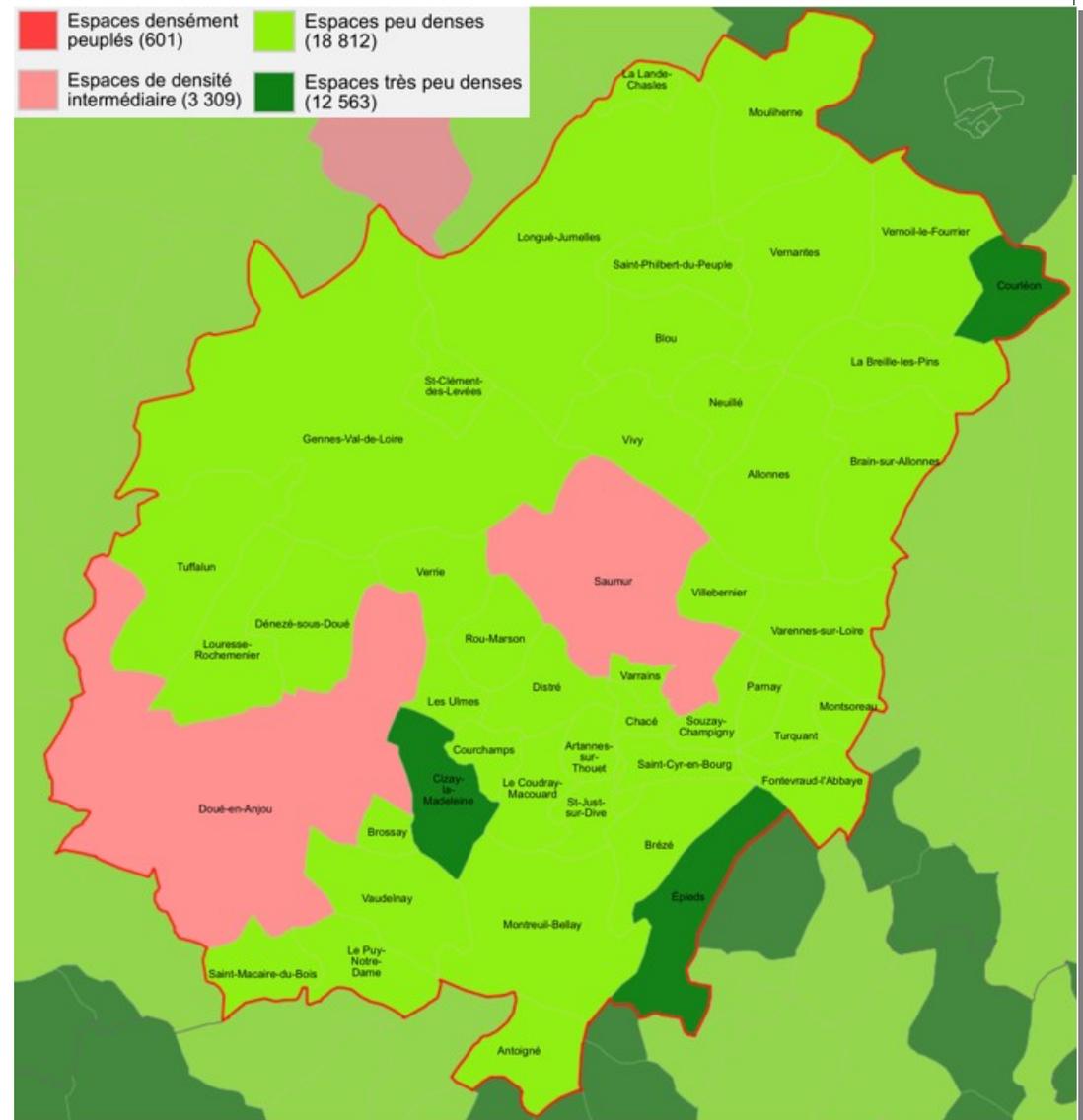
Une facilité d'accès  
**aux soins**

# 1.4 La densité du territoire

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

La carte ci-après illustre la densité des communes de l'Agglomération de Saumur Val de Loire.

On a une densité de 81 habitants/km<sup>2</sup> soit une densité faible (112 hab/km<sup>2</sup> pour le département du Maine-et-Loire et en France métropolitaine en moyenne 105,8 hab/km<sup>2</sup>)



Evolution de la population de la CASVL, source : INSEE

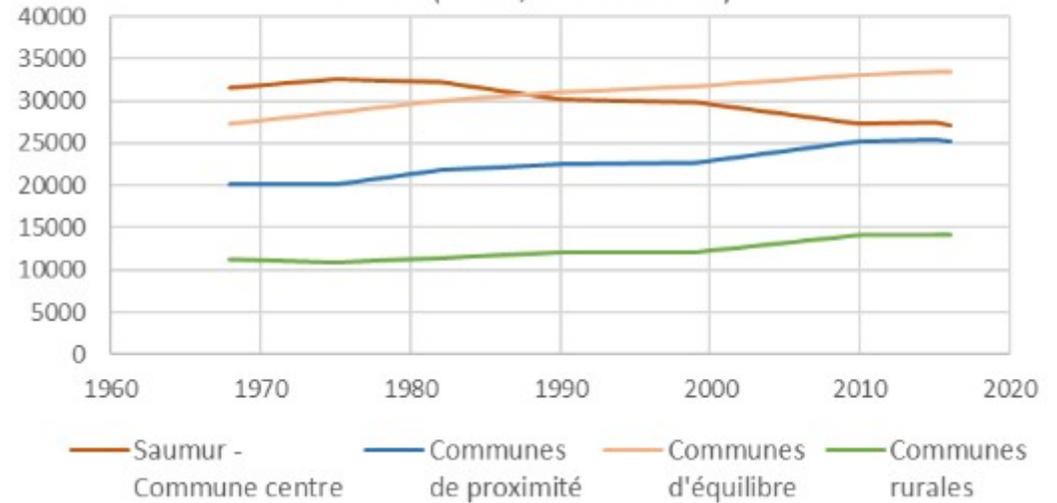
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	90 303	92 204	95 207	95 852	96 268	98 299	100 361	99 529
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	73,2	74,7	77,2	77,7	78,0	79,7	81,4	80,7

# 1.5 La population du territoire

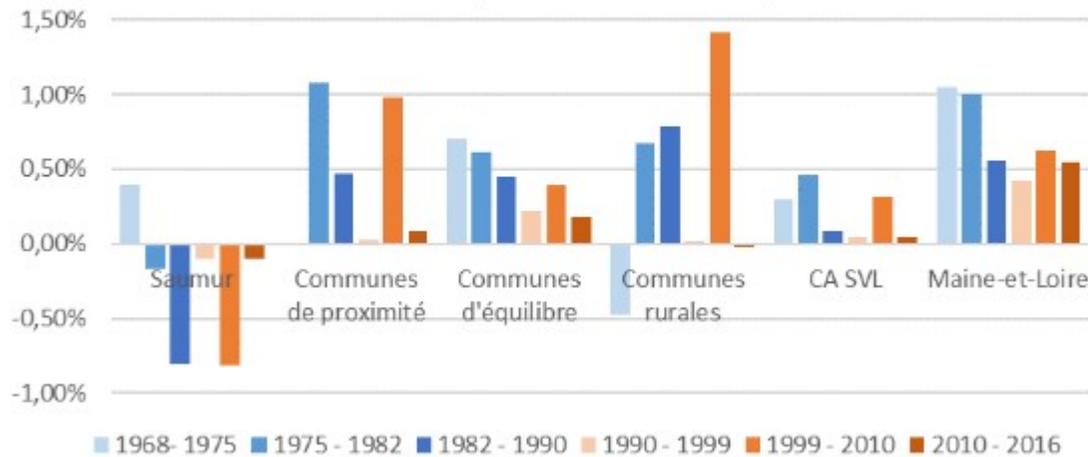
Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Une commune centre, Saumur qui perd de la population depuis 1975. Les autres secteurs (communes de proximité, communes d'équilibre et communes rurales) voient leur population augmenter.

Evolution de la population par secteur de 1968 à 2015 (Cérur, source INSEE)



Taux annuel moyen d'évolution depuis 1968 par secteur (Cérur, source INSEE)

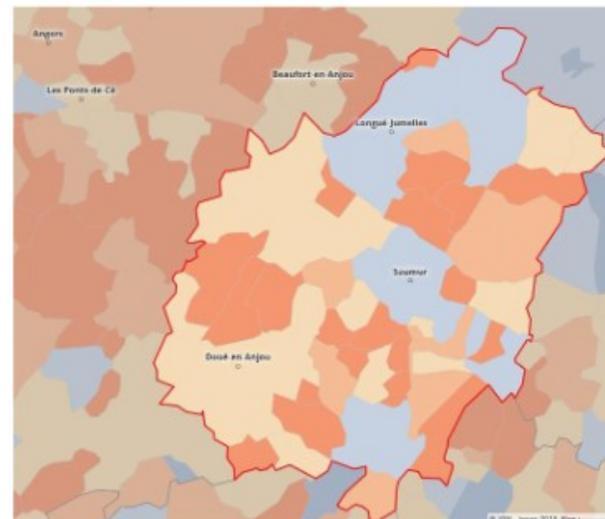
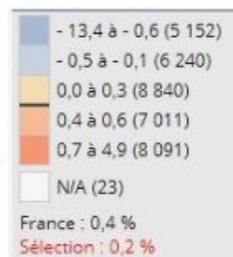


Sur la période 2010-2015, la progression globale sur le territoire résulte d'un solde positif.

Accusé de réception en préfecture  
 le 09/07/2021 à 12:02:02  
 Date de télétransmission : 08/07/2021  
 Date de réception préfecture : 08/07/2021

A Saumur, le gain de population est uniquement lié à un flux d'entrée/sortie positif. La commune perd à nouveau de la population entre 2015 et 2016.

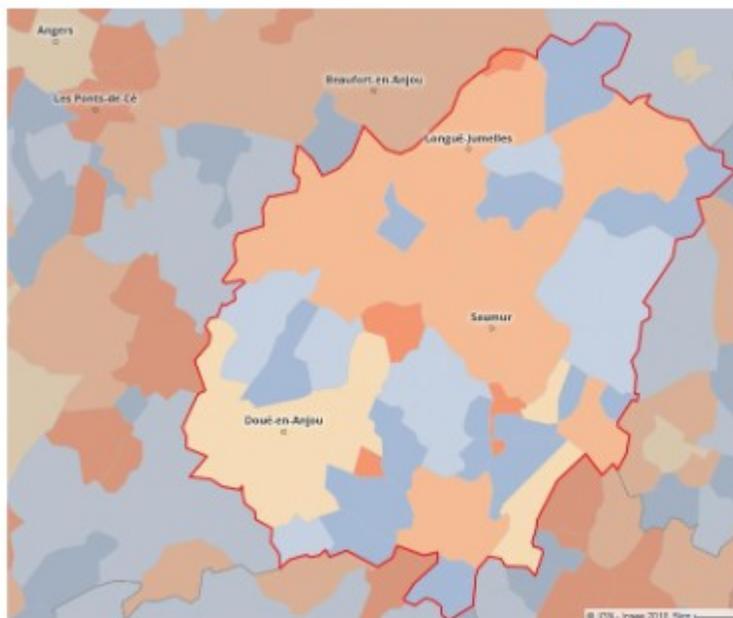
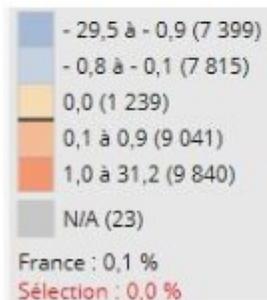
Taux annuel moyen d'évolution de la population lié au solde naturel entre 2010 et 2015 (source INSEE)



Source: INSEE, statistiques-locales.insee.fr

Les communes rurales perdent de la population en raison d'un flux migratoire apparemment très négatif.

Taux annuel moyen d'évolution lié au solde entrées sorties entre 2010 et 2015 (source INSEE)



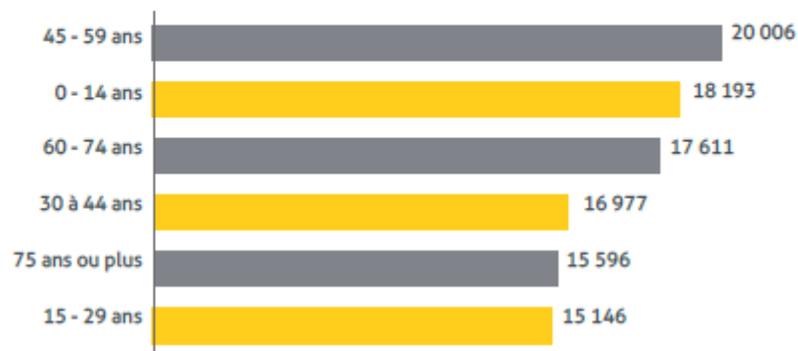
Source: INSEE, statistiques-locales.insee.fr

L'Agglomération Saumur Val de Loire se caractérise par une sous-représentation de la classe des jeunes âgés de 15 à 29 ans et d'une sur-représentation des plus de 60 ans.

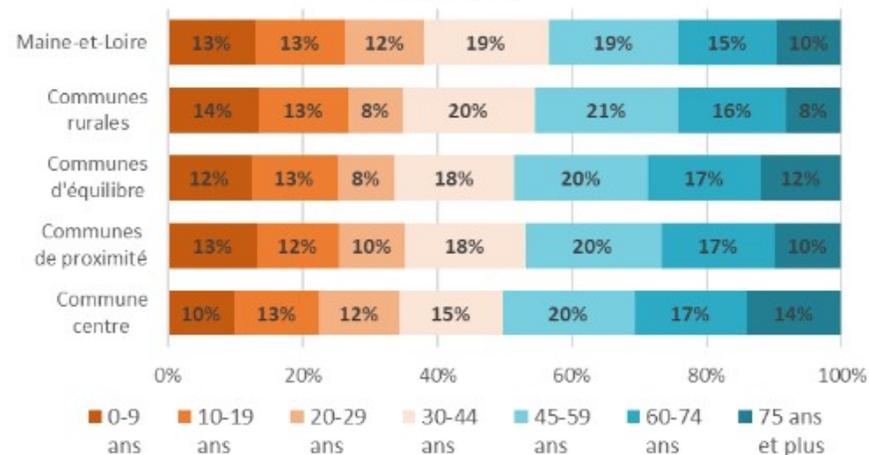
Accusé de réception en préfecture  
148770773  
Date de la transmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

## RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE

Source INSEE, Saumur Val de Loire, RP 2017, géographie au 1<sup>er</sup> janvier 2020



Répartition par tranches d'âge en 2015 (Cézur, source INSEE)



Dans les communes rurales, la représentation des 30-59 et des moins de 20 ans est forte et dans la commune centre, une présence plus forte des plus de 75 ans et des 20-29 ans. La commune centre concentre le tiers des effectifs des 75 ans et plus du territoire.

Les enfants d'âge préscolaire et scolaire (moins de 14 ans) représentent 18,3 % de la population de l'Agglomération de Saumur Val de Loire.

Aux âges des études supérieures, le décalage entre Saumur Val de Loire, le Département et la Région est patent. Le Département et la Région comptent proportionnellement plus de jeunes âgés de 15 à 29 ans, respectivement 18 % et 17 %, que la moyenne au niveau de l'Agglomération saumuroise qui est de 15,2 %.

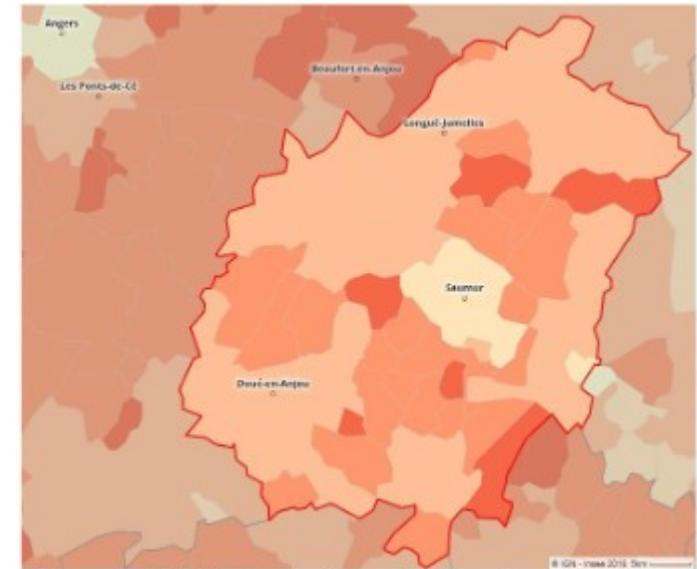
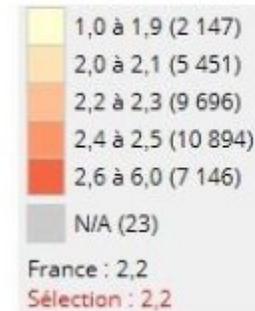
Au-delà de 60 ans, rapportés à la population départementale et régionale, le poids des seniors en territoire Saumurois s'élève à 29,4 % contre 25,3 % en Maine-et-Loire et 26,1 % en Pays de la Loire (moyenne nationale : 25,7 %). Le vieillissement est particulièrement fort sur Saumur et le nord de l'agglomération.

Le nombre de ménages dans l'Agglomération Saumur Val de Loire est 43 993 en 2017.

Une diminution de la taille des ménages est constatée dans tous les types de communes, jusqu'à moins de 2 personnes par ménage sur la Ville de Saumur.

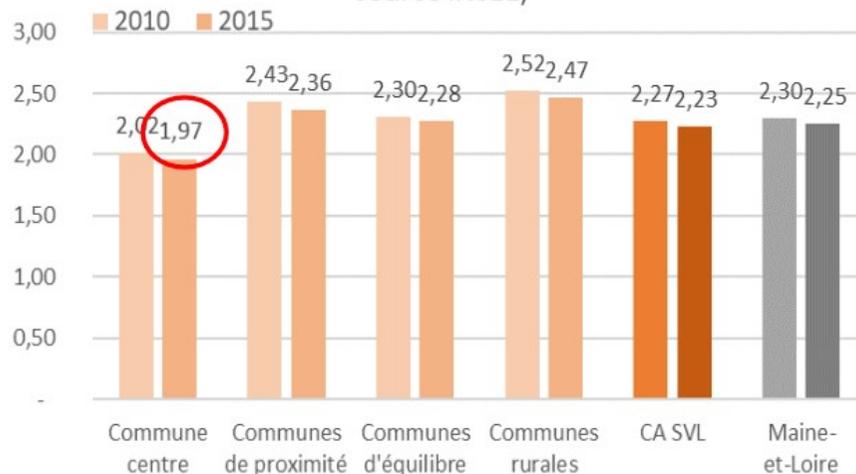
Les grands ménages habitent dans les communes rurales et les petits ménages plutôt dans la ville centre.

Taille des ménages en 2015



Source: INSEE, statistiques-locales.insee.fr

Taille moyenne des ménages en 2015 (Cérur source INSEE)



	Taille moyenne		Tx annuel moyen d'évolution 2010-2015
	2010	2015	
Commune centre	2,02	1,97	-0,52%
Communes de proximité	2,43	2,36	-0,53%
Communes d'équilibre	2,30	2,28	-0,24%
Communes rurales	2,52	2,47	-0,43%
<b>CA SVL</b>	<b>2,27</b>	<b>2,23</b>	<b>-0,42%</b>
Maine-et-Loire	2,30	2,25	-0,37%

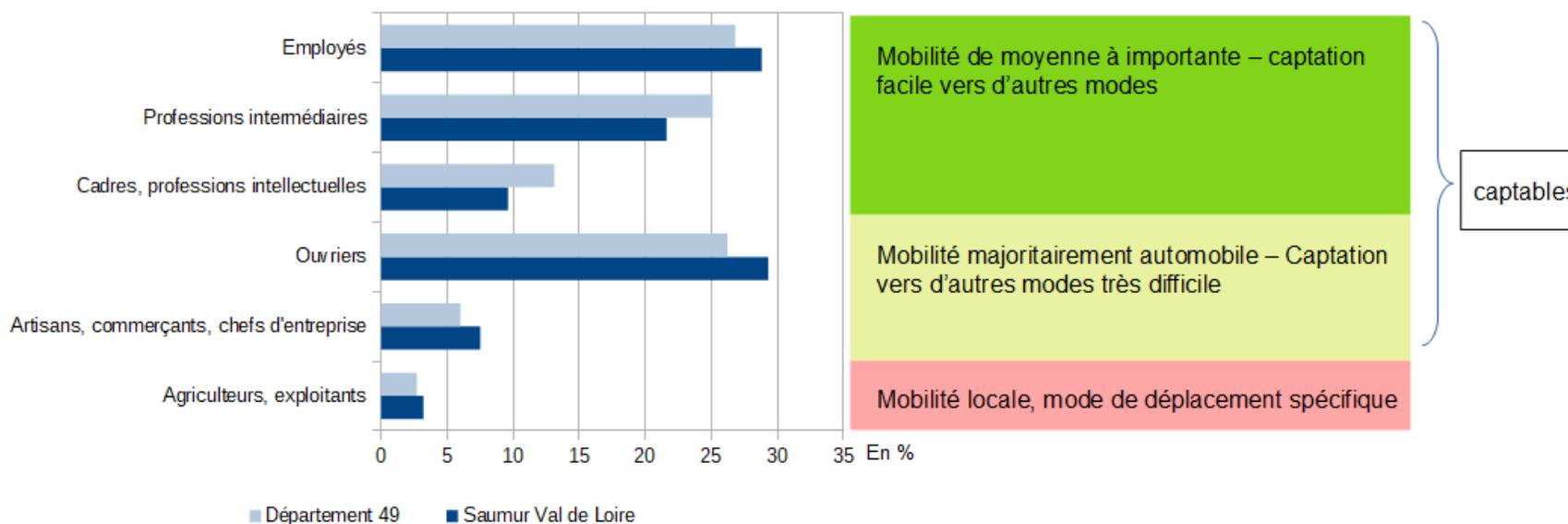
Source: INSEE, statistiques-locales.insee.fr

Les usagers des transports peuvent ainsi se répartir en trois catégories correspondant à trois étapes du parcours de vie :

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception en préfecture : 08/07/2021

- Les jeunes dont les déplacements sont essentiellement dépendants des parents pour l'automobile, qui présentent un potentiel important pour la marche à pied et le vélo et sont captifs pour les transports scolaires ;
- Les actifs dont les déplacements sont marqués par l'accès au lieu de travail avec un usage prédominant de l'automobile pour sa simplicité, un potentiel fort pour la marche à pied et le vélo mais qui dépend de la distance à parcourir et un potentiel important pour les transports en commun mais en forte concurrence avec l'usage de l'automobile ;
- Les retraités dont les déplacements sont variables liés notamment aux activités associatives bénévoles et au vieillissement avec la question de l'accès aux services de santé avec un usage encore significatif de l'automobile, un potentiel fort pour la marche et en forte croissance pour le vélo à assistance électrique et un recours important aux transports en commun pour les déplacements de proximité.

La population dite « captable » c'est à dire qui est susceptible d'évoluer vers un autre mode de déplacement est plutôt conséquente sur le territoire et elle génère les flux les plus importants.



Source INSEE RP 2017, exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 1<sup>er</sup> janvier 2020

La population dite «captive» (retraités, sans profession) (mobilité qui nécessite des services de qualités et dédiés) est également assez importante soit 19,2% de la population de 15 à 64 ans (source INSEE, RP2017).

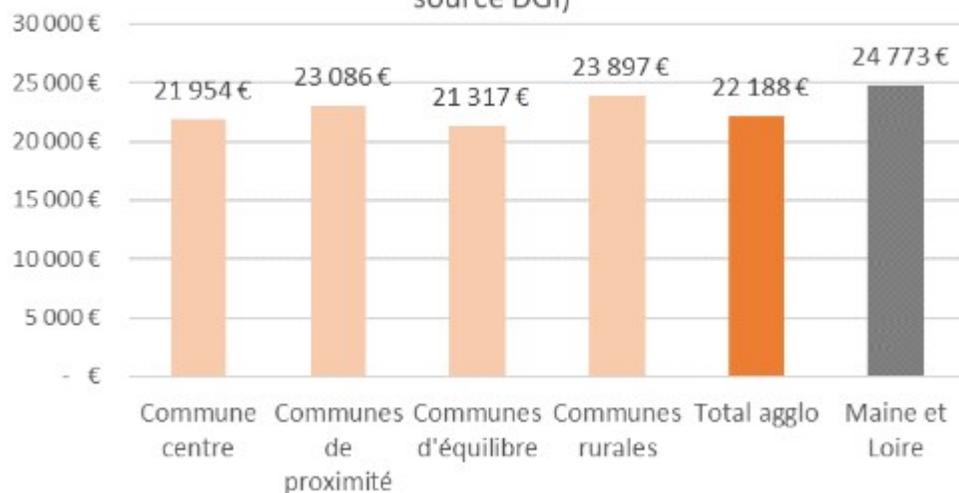
Accusé de réception en préfecture  
N° 2021-06530 du 21-09-2021  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Le potentiels de captation les plus forts sont parmi les retraités et les personnes sans profession, les employés et les professions intermédiaires. La part des ouvriers est importante sur le territoire mais ils seront plus difficile à capter.

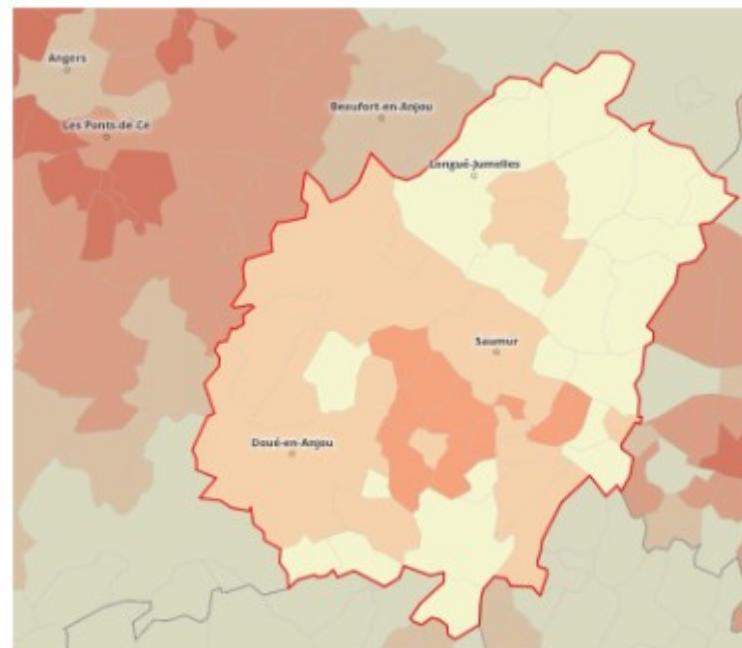
Le **niveau de vie** des habitants du territoire est inférieur à la moyenne départementale. Le revenu médian s'élève sur l'agglomération à 18 948€ /UC (Unité de consommation) en 2015 (18 979€ / UC à Saumur), contre 19 946€ / UC sur le département.

Les revenus progressent plus vite sur le territoire que sur le département (+ 8,3% entre 2010 et 2015, contre + 7,7% à l'échelle départementale). Un phénomène de rattrapage déjà observé entre 2006 et 2011.

Revenu fiscal de référence moyen en 2016 (Céur source DGI)



Médiane du niveau de vie par UC en 2015 (€)

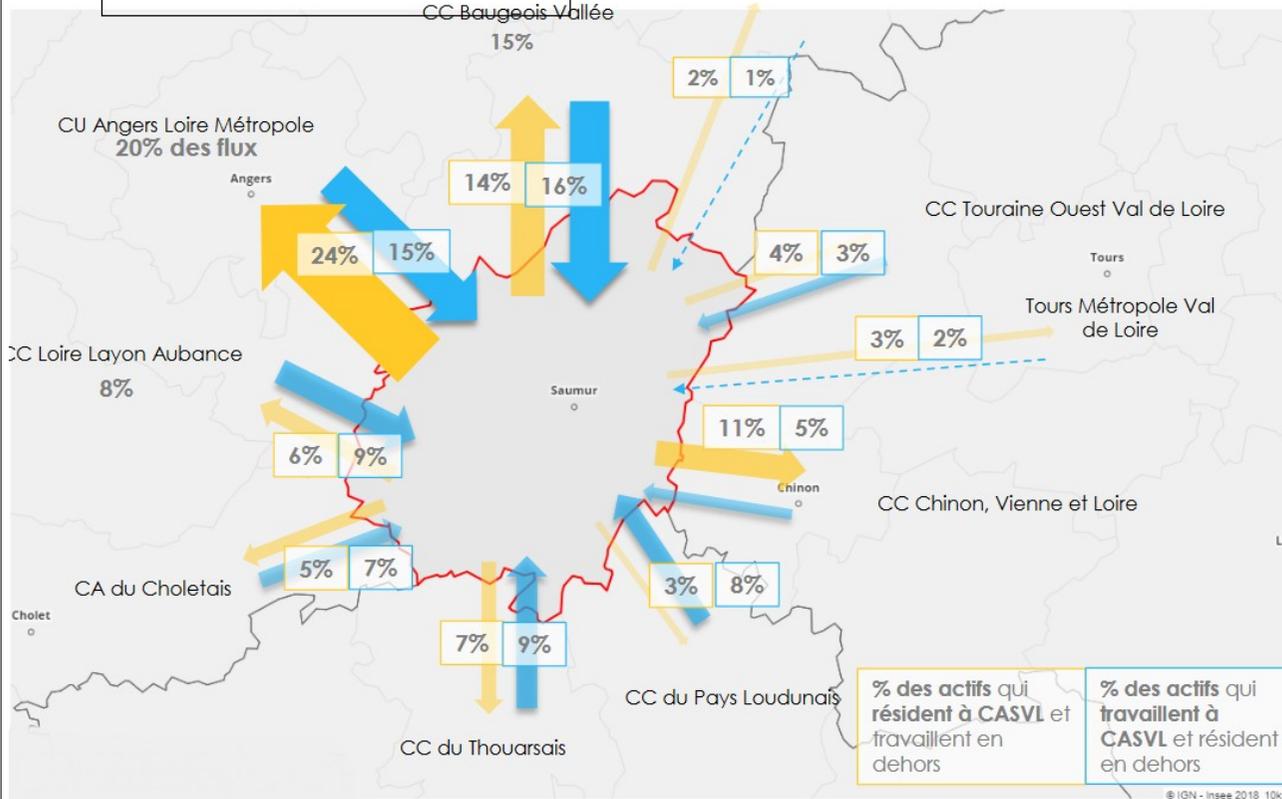


Source: INSEE, statistiques-locales.insee.fr

# 1.6 Les déplacements domicile-travail

Accès de consultation en ligne : 049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
 Date de télétransmission : 08/07/2021  
 Date de réception préfecture : 08/07/2021

Métropole du Grand Paris



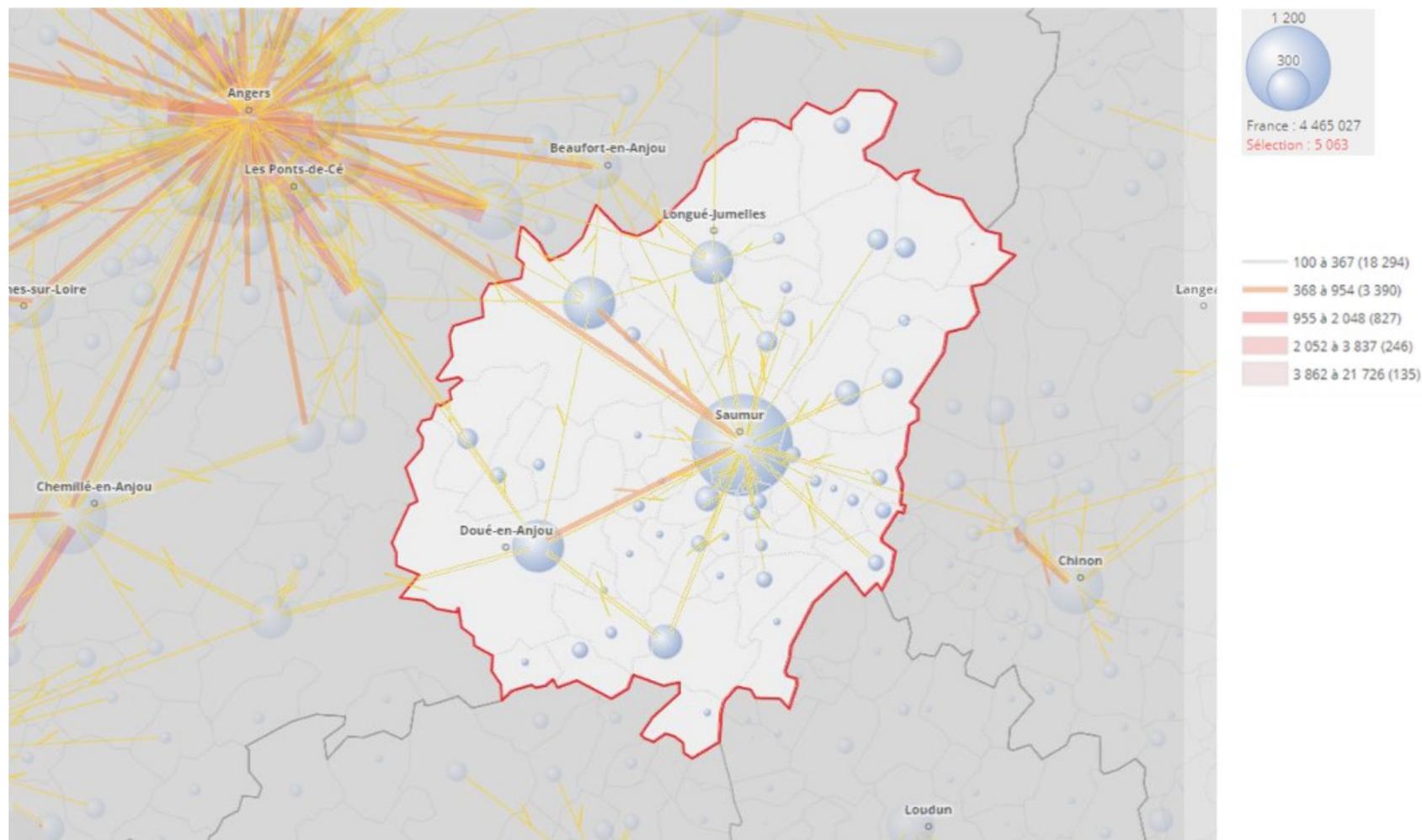
Plus de **22%** des actifs de Saumur Val de Loire travaillent en dehors de l'Agglomération.

**70%** des trajets domicile-travail sont effectués en voiture.

**24%** des flux domicile-travail «sortants» se font au bénéfice de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

# La mise en perspective de la localisation des entreprises en 2017 et des flux domicile-travail

Procédure de réception en préfecture  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021



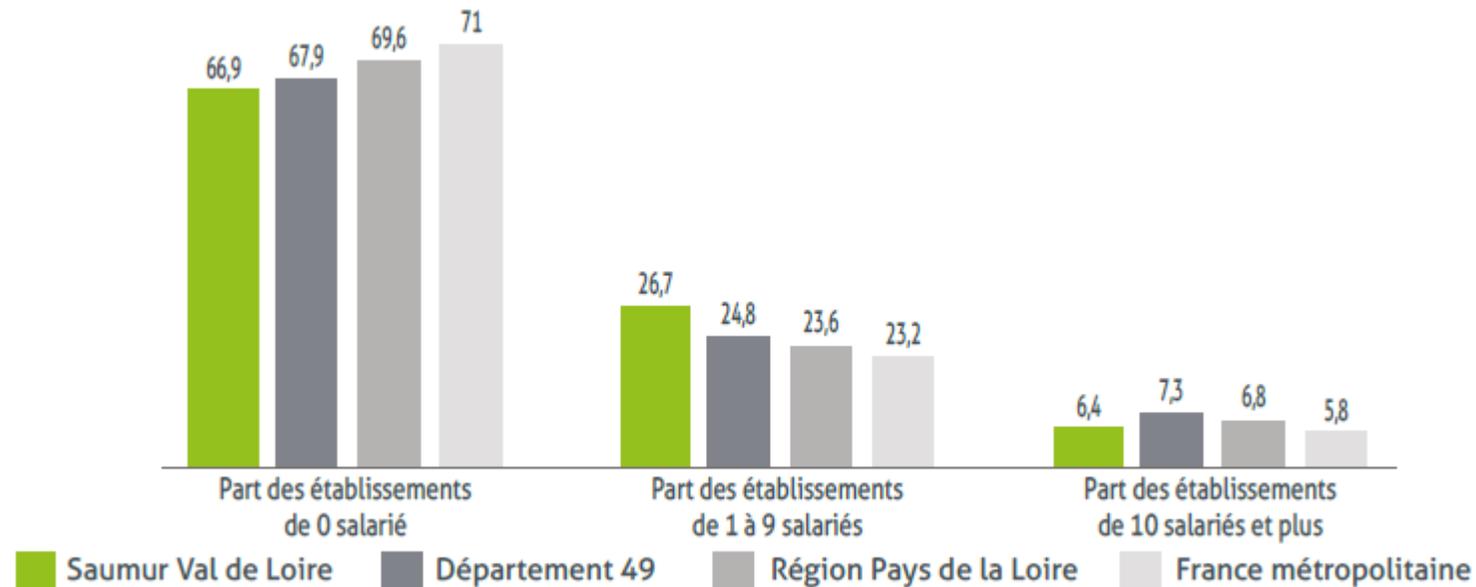
Saumur, Doué-en-Anjou, Longué-Jumelles et Gennes Val-de-Loire concentrent une part importante des emplois, elles sont à l'origine des principales mobilités au sein de la CA Saumur Val de Loire.

# Les établissements du territoire par secteur d'activité

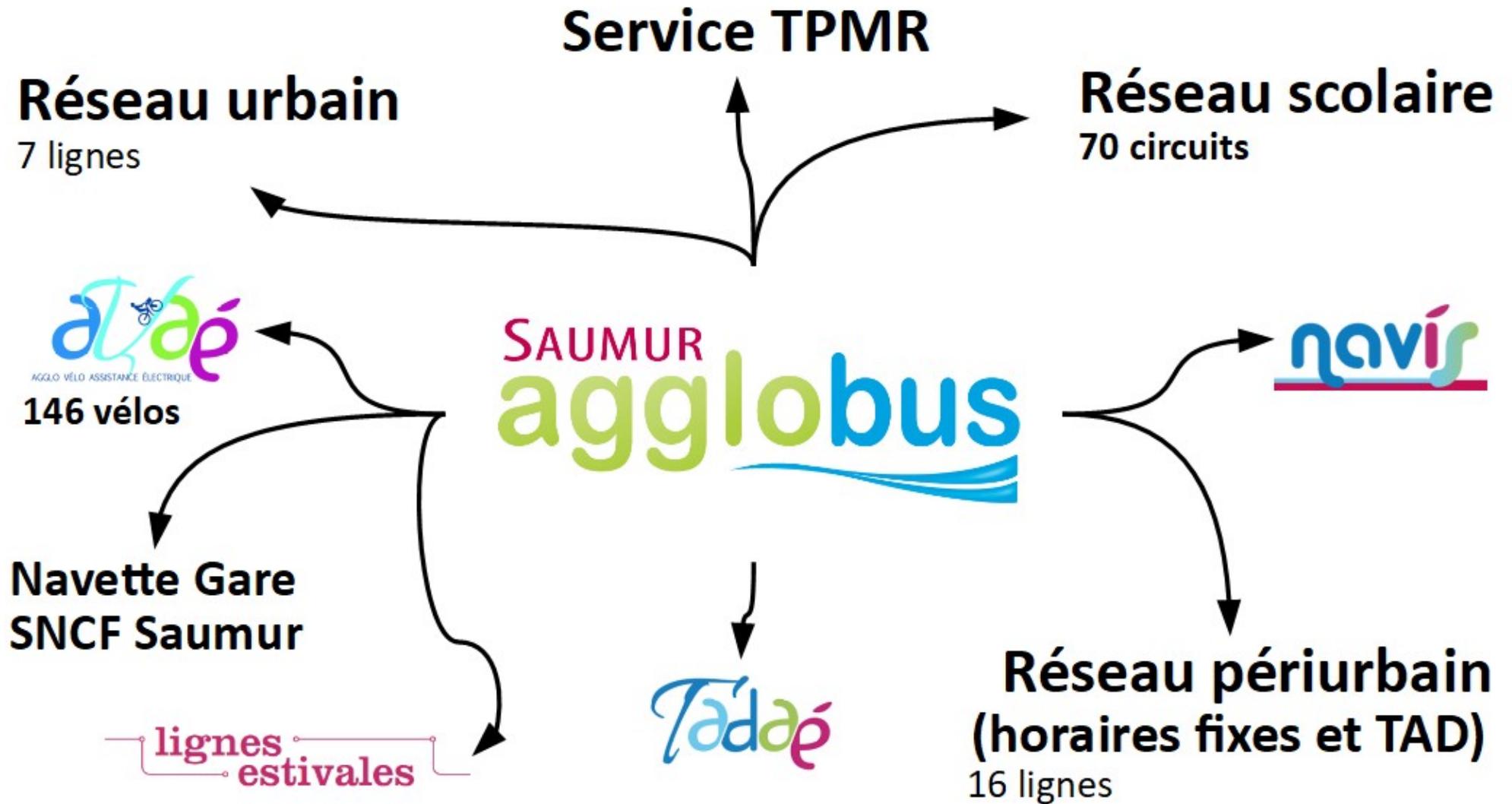
Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Les établissements qui n'emploient aucun salarié ou moins de 10 salariés représentent 93,6% des établissements de Saumur Val de Loire (8200 établissements).

Saumur Val de Loire compte 102 établissements de 50 salariés et plus. 40 % de ces établissements relèvent du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale et 31,4 % du secteur de l'industrie. Le secteur du commerce, du transport et des services divers concentre 20,6 % de ces établissements. Les secteurs de la construction et de l'agriculture concentrent respectivement 5 % et 2 % des établissements de 50 salariés et plus.



# Les mobilités existantes (2020)

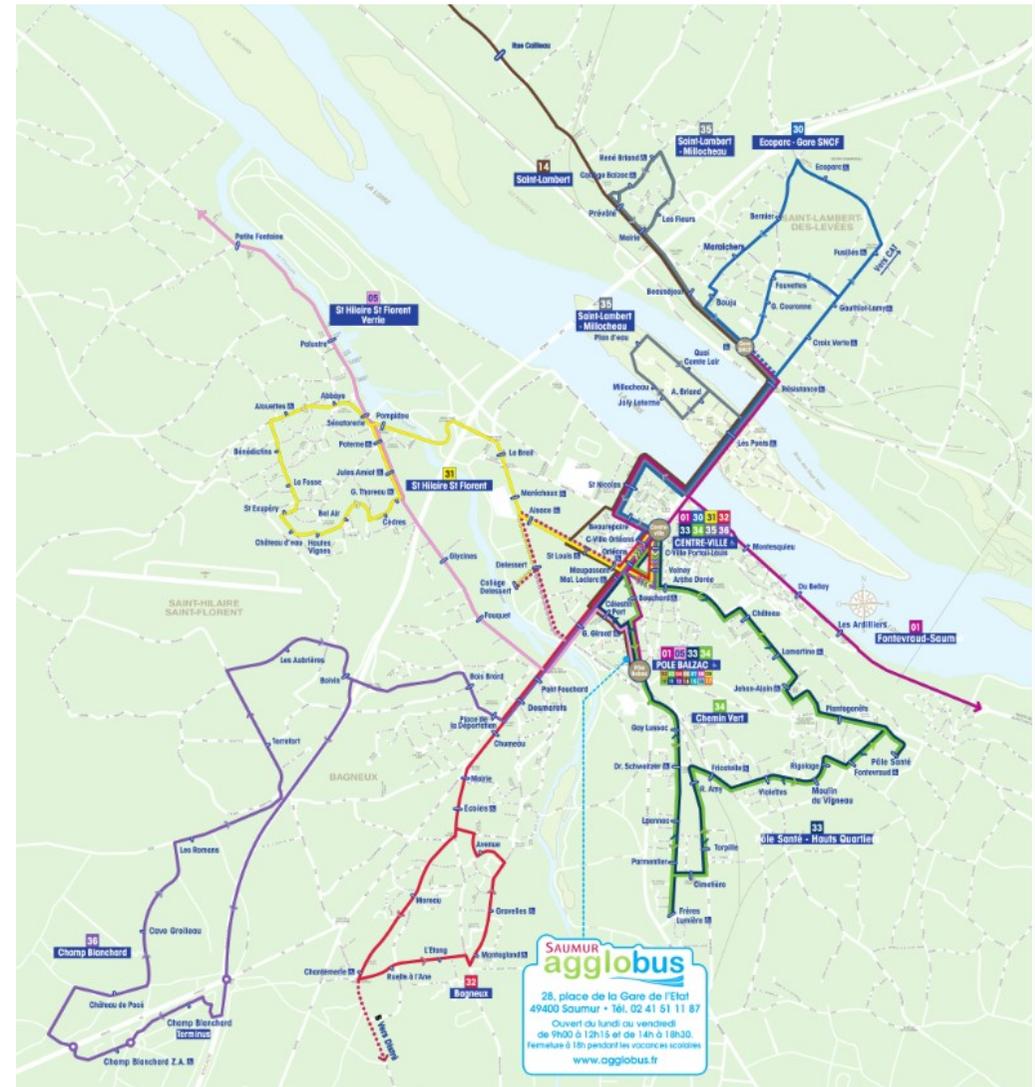


# Réseau urbain sur la ville de Saumur

Procès de réception en préfecture  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Le réseau urbain de Saumur Agglobus dessert la ville de Saumur et les communes associées (Bagneux, Saint Hilaire Saint Florent et Saint Lambert des levées) ainsi que Distré. Les bus circulent du lundi au samedi, hors jours fériés. Il y a 7 lignes :

- x Ligne 30 : Centre-ville de Saumur - ZA Écoparc - Gare SNCF - Centre-ville de Saumur
- x Ligne 31 : Saint-Hilaire-Saint-Florent - Centre-ville de Saumur
- x Ligne 32 : Bagneux - Centre-ville de Saumur
- x Ligne 33 : Centre-ville de Saumur - Hauts quartiers - Pôle Santé - Chemin vert - Centre-ville de Saumur
- x Ligne 34 : Centre-ville Saumur - Pôle Balzac - Chemin vert - Hauts quartiers - Centre-ville de Saumur
- x Ligne 35 : Saint Lambert des Levées – Millocheau - Centre-ville de Saumur
- x Ligne 36 : Centre-ville de Saumur - ZA Champ Blanchard – Terrefort - Centre-ville de Saumur

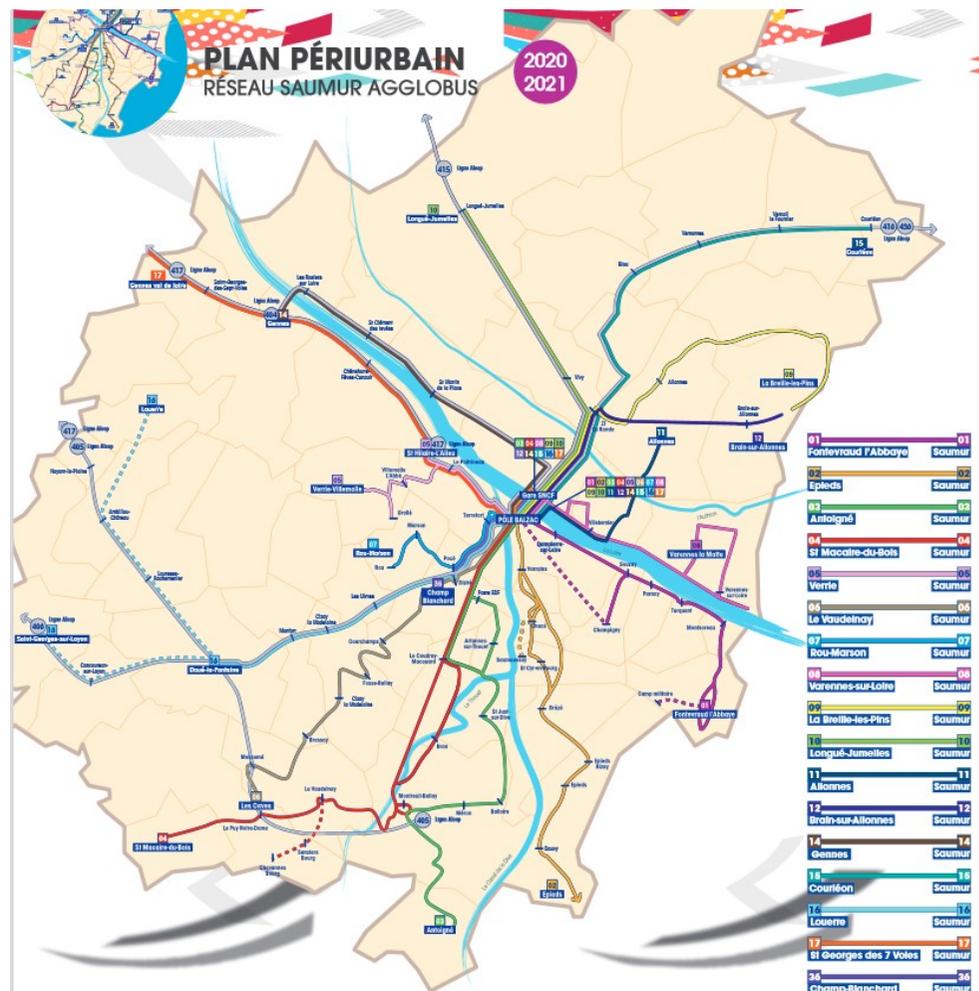


# Réseau périurbain

Procédure de répartition en procédure  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Il dessert les 45 communes de l'agglomération et est composé de 16 lignes qui relient l'agglomération à Saumur

- x Ligne 1 : Fontevraud - L'abbaye Saumur
- x Ligne 2 : Epieds – Saumur
- x Ligne 3 : Antoigné – Saumur
- x Ligne 4 : Saint-Macaire-du-Bois – Saumur
- x Ligne 5 : Verrie – Saumur
- x Ligne 6 : Vaudelnay – Saumur
- x Ligne 7 : Verrie- Saumur
- x Ligne 8 : Varennes-sur-Loire – Saumur
- x Ligne 9 : La Breille les Pins – Saumur
- x Ligne 10 : Longué-Jumelles- Saumur
- x Ligne 11 : Allonnes- Saumur
- x Ligne 12 : Brain-sur-Allonnes – Saumur
- x Ligne 14 : Gennes - Saumur
- x Ligne 15 : Courléon - Saumur
- x Ligne 16 : Doué en Anjou - Saumur
- x Ligne 17 : St Georges des 7 voies – Saumur



Pour les lignes de 1 à 12 :

- Le matin des communes de l'agglomération vers Saumur : services à 7h00 (et 8h00 pour les lignes 1, 2, 3, 4) pour rejoindre la gare routière (pôle Balzac) où des navettes emmènent les élèves vers les établissements scolaires.
- Le mercredi midi de Saumur vers communes extérieures : à 12h15
- Le soir de Saumur vers communes de l'agglomération : à 17h15 et 18h15

Ces services réguliers sont complétés par du transport à la demande. Il existe trois services de TAD pour 8h50, 10h30 sur le bassin de Saumur d'une à deux fois par semaine et 13h35. Le retour se fait à 12h20 ou 16h30( deux fois par semaine) du centre-ville de Saumur ou du pôle Balzac.

### Pour les lignes 14 à 17

Saumur Agglobus assure la gestion et la coordination des lignes intégrées en totalité sur le territoire de la Communauté d'agglomération Saumur – Val de Loire et co-gère les lignes Aléop pénétrantes sur son territoire.

La fréquence est différente sur ces lignes :

- Le matin des communes de l'agglomération vers Saumur : services à partir de 7h00 pour rejoindre la gare routière (pôle Balzac)
- d'autres transports sont effectués dans la matinée pour se rendre au Pôle Balzac, ainsi que dans la soirée au départ de la gare routière.
- Le mercredi midi de Saumur vers communes extérieures : à 12h15
- Le soir de Saumur vers communes de l'agglomération : à 17h20 et 18h15

Ces services réguliers sont complétés par du Transport à la Demande. Des communes périurbaines vers Saumur, il existe des services en TAD à 7h35, 8h50 et 13h35, uniquement pour les lignes n'ayant pas de service régulier à ces horaires. Le retour se fait à 12h20, 16h30 (deux fois par semaine) ou 18h15 du centre-ville de Saumur ou du pôle Balzac, uniquement pour les lignes n'ayant pas de service régulier à ces horaires.

Pour la période de vacances scolaires et le samedi, des services réguliers sont mis en place sur toutes les lignes et en complément lorsque cela est nécessaire, des TAD ont été ajoutés.

# TADAE

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

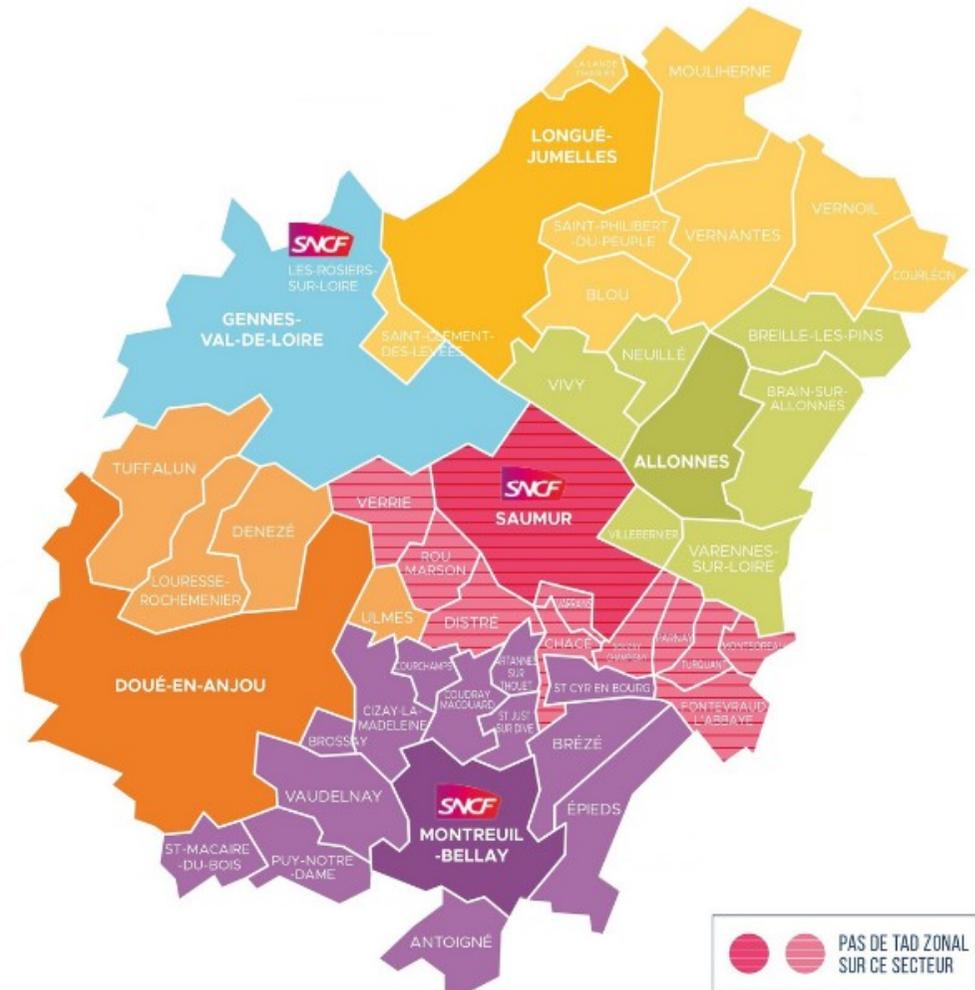
Toutes les communes de la Communauté d'Agglomération excepté les communes du secteur de Saumur (en rouge sur la carte)

TADAE permet aux usagers de se rendre au pôle de centralité de leur zone, pour le travail, les courses ou les loisirs.

Il permet aux usagers de rejoindre l'arrêt de ligne Agglobus ou Aléop le plus proche de leur domicile, pour prendre une correspondance vers les autres communes desservies par ces 2 réseaux.

Pour certaines zones, les usagers pourront aussi être déposés à la Gare SNCF la plus proche de chez eux.

Les horaires de transport sont compris entre les créneaux horaires suivants : 7h00-10h00, 12h00-14h00 et 16h30-19h00. Réservation par téléphone au plus tard la veille avant 16h30.



# Réseau scolaire

049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Il se compose d'un ensemble de 70 circuits spécialisés hors centre-ville de Saumur permettant de desservir les établissements scolaires de l'agglomération :

- centre scolaire Saint Lambert des Levées – collège Balzac
- centre scolaire de Montreuil-Bellay – collège Calypso
- certaines écoles primaires du territoire
- centre scolaire de Gennes – collège Paul Eluard
- centre scolaire de Longué-Jumelles
- centre scolaire de Doué-en-Anjou
- centre scolaire de Saumur (Lycées)

Dans certaines conditions, les usagers non-scolaires peuvent être accueillis.

## Navis

Service entre le parking du chardonneret et le marché de Saumur le samedi matin de 9h à 13h, service en expérimentation et en cours de réflexion pour proposer une nouvelle formule de desserte.



## **Lignes estivales**

Agglomération Val de Loire  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

De juin à septembre, des lignes touristiques sont mises en place afin de permettre aux touristes et locaux souhaitant découvrir la région saumuroise, ses monuments ou encore ses spécialités de rejoindre leur destination en transports en commun.

Desserte : Château de Brézé, de Montreuil-Bellay, Fontevraud, Montsoreau, le Cadre Noir Pierre et Lumière, Jardins de Puyrigault, Musée du Champignon.

Un billet acheté à l'office du tourisme pour 1€ de plus = billet aller-retour avec billet à tarif réduit dans l'un des sites partenaires.

## **Navette Gare SNCF Saumur**

Elle fonctionne en accord avec les horaires des TER en provenance d'Angers et offre un service de la Gare à 8h23 pour une arrivée à l'hôpital à 8h34 et un retour le soir à 18h20 de l'hôpital pour une arrivée à 18h34 à la gare SNCF ainsi qu'un service vers les établissements scolaires de Saumur.

## **AVAE**

Il s'agit du service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique, proposé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire. Pour louer un VAE, il faut avoir plus de 18 ans (16 ans pour les jeunes en apprentissage ou équivalent) et être domicilié ou travailler dans l'une des communes de la Communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire.

## **Transport solidaire**

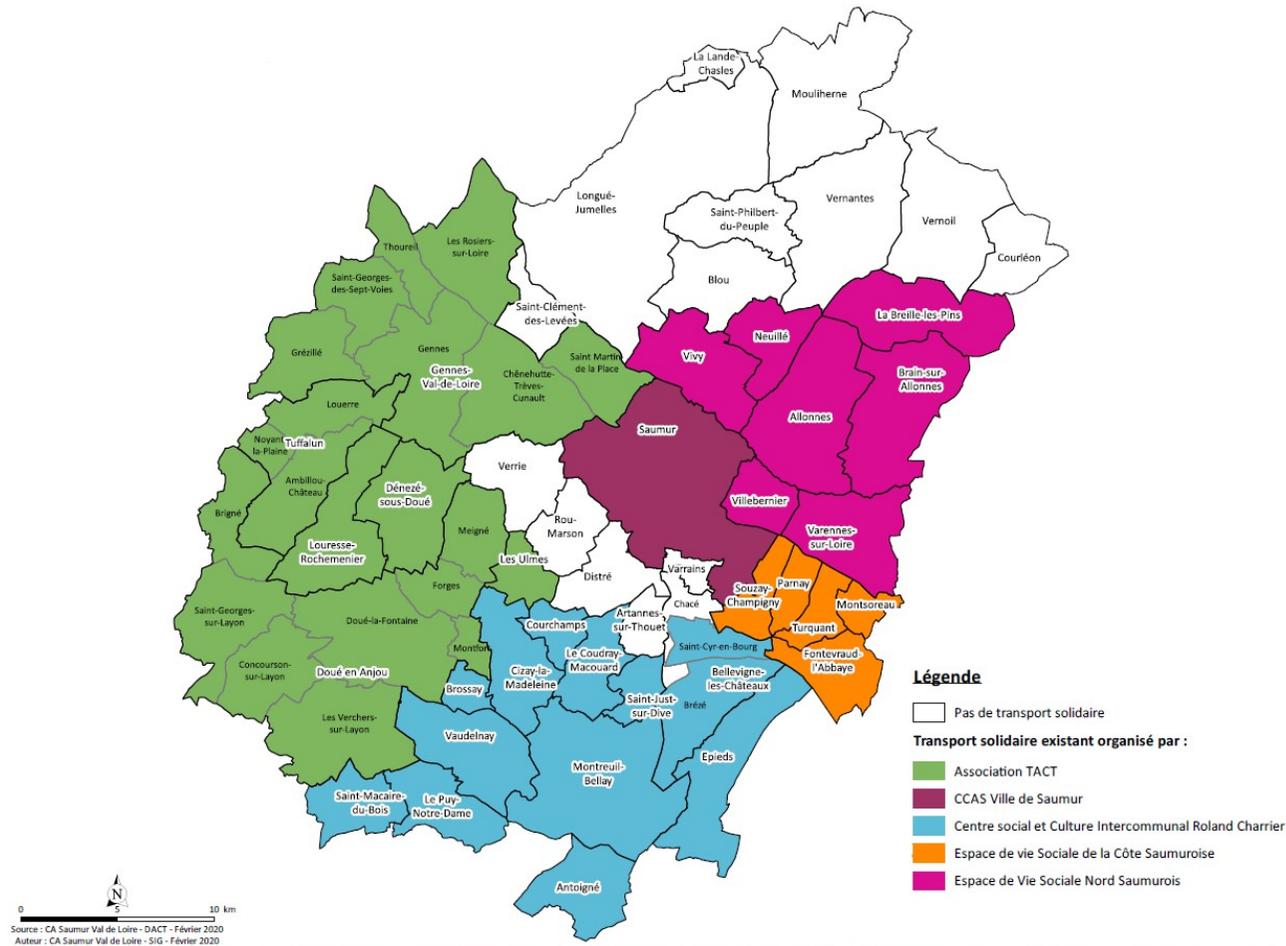
Les chauffeurs bénévoles interviennent selon leurs disponibilités, se mettent à disposition des habitants de leur commune.

Les chauffeurs bénévoles sont contactés soit par le bénéficiaire directement soit par un coordinateur. Le délai de prévenance est au minimum de 48 heures à l'avance. Le conducteur bénévole ou le coordinateur explique les conditions de transport et prévoit l'heure de rendez-vous au domicile du bénéficiaire.

Accusé de réception en préfecture  
DU 20/07/2021 à 10:06:19 (13-069) - 05  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

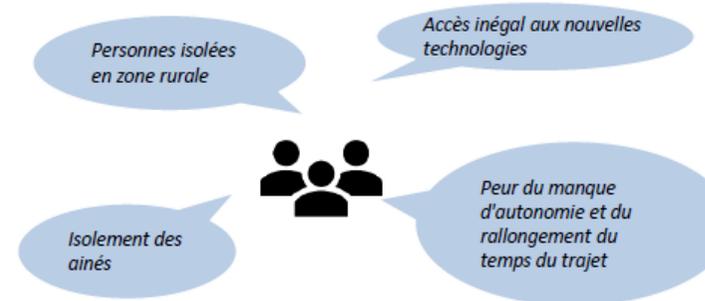
A l'issue de la course, la personne véhiculée participe au transport en fonction du nombre de kilomètres parcourus ou un forfait (cela dépend de la destination) en indemnisant directement le conducteur ou à la réception de la facture.

Chauffeurs et bénéficiaires peuvent s'acquitter aussi d'une cotisation payable à la structure qui gère le transport solidaire.

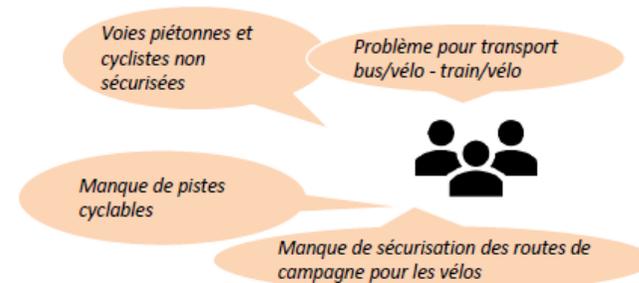


# Synthèse des rencontres réalisées lors du Forum de la Mobilité entre mai et septembre 2019

Un sentiment d'inégalité d'accès à la mobilité marqué en zone rurale et parfois facteur d'exclusion ... parfois le sentiment d'être en rupture (technologique) !



Le manque d'aménagements sécurisés pour le vélo et la marche à pied.



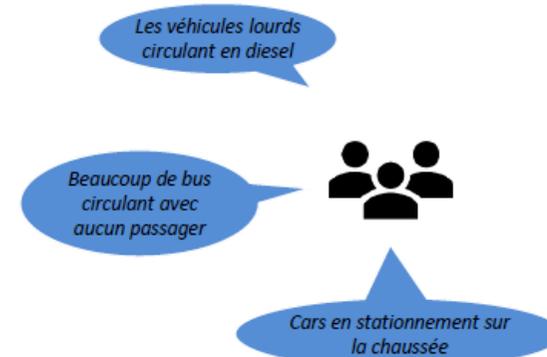
Le besoin de développer/adapter l'offre classique et notamment l'intermodalité.



## Un manque de connaissance des besoins et de communication des services existants.



## Des questionnements sur la place du bus en ville et la réduction de ses impacts (bruit, odeur, encombrement).



## La synthèse du diagnostic

	<b>Atouts - Opportunités</b>	<b>Faiblesses - Menaces</b>
<b>Population</b>	Une ressource potentielle pour une mobilité pour les 20-29 ans sur la ville de Saumur	Risque de «non-maintien» de la population locale, si elle vient à subir des difficultés de mobilité
	Une ressource potentielle pour une mobilité pour les 30-59 ans sur les communes rurales	Risque de précarité : équilibre financier délicat
	Une majorité de la population réside et travaille sur le territoire de la communauté d'agglomération	Une démographie positive dans le territoire rural qui inquiète la capacité d'attractivité des villes alors même qu'elles répondent à des besoins en services et équipements croissants et variés
		Sous-représentation de la classe des jeunes âgés de 15 à 29 ans et d'une surreprésentation des plus de 60 ans
<b>Tissu économique</b>	Un taux d'activité des 25-64 ans relativement élevé	Une attractivité du territoire décroissante pour les jeunes actif cherchant du travail
	Une population captive importante	Un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale
	Industrie très présente sur le territoire	
<b>Motorisation</b>	Une sous-utilisation de la capacité des véhicules sur le territoire : potentiel pour le covoiturage et l'auto-partage	Un territoire fortement motorisé (et multimotorisé) : une tendance à inverser. Demande une «révolution culturelle»
		Les ménages sans véhicules > risque d'isolement

## Aménagement du territoire

Qualité de vie et bien être

Une situation géographique intéressante : à la porte de la Région Pays de la Loire, entre deux grandes métropoles sans être trop proches afin d'éviter un risque d'évolution en «commune dortoir»

Le PLui permet d'anticiper le développement de l'Agglomération, et les besoins en mobilité des habitants

Un vaste territoire à prédominance rurale

## L'offre de mobilités

Gare de Saumur, Les Rosiers sur Loire et Montreuil-Bellay

Les horaires de transports en commun doivent être réadaptés aux besoins de déplacement – décalage entre l'offre et les besoins

Transport scolaire > ouvert au public non scolaire

Méconnaissance des solutions de mobilités par les habitants

Offre de mobilités présente sur l'ensemble du territoire à l'exception de quelques communes

L'absence d'aires de covoiturage identifiées

Présence de parkings avec des places disponibles pouvant servir en toute sécurité pour le covoiturage

L'information peut-être un frein à la mobilité lorsque l'outil internet n'est pas maîtrisé et par manque de couverture réseau

Infrastructures insuffisantes (piste cyclable sécurisée, stationnement vélo) permettant l'usage du vélo en toute sécurité

Plusieurs ruptures de charge entre le domicile et la ville centre Saumur en transport en commun

Accusé de réception en préfecture  
049-200071873-20210629-2021-0629-DC-DE  
Date de mise en transmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021



## 2. LA STRATÉGIE

# Les enjeux

Les objectifs de ce plan devront être en accord avec ces quatre enjeux.

Enjeux sociaux

Accessibilité du territoire  
Accessibilité aux services  
Lutte contre l'exclusion, etc...

La diversité des populations en zone rurale, associée à une faible densité, rend plus complexe l'action publique sur la gestion des déplacements. La qualité et l'offre des transports contribuent à la qualité de vie et à la santé des usagers, des populations et des travailleurs des transports.

Pour les publics les plus fragiles, les personnes âgées, sans emploi ou avec peu de ressources, répondre aux enjeux d'accessibilité du territoire et aux services est essentiel.

## Enjeux environnementaux

Accusé de réception en préfecture  
648 200073876 20210628 2021-069-PC/DE  
Date de l'arrêté préfectoral : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Diminution de gaz à effet de serre  
Réduction des particules fines

Les transports engendrent des pollutions des nuisances comme le bruit, la pollution de l'air, l'émission de gaz à effet de serre, la consommation des espaces et des ressources non renouvelables. L'Agglomération a élaboré un PCAET (Plan climat air énergie territorial) à l'échelle de son territoire visant deux objectifs, limiter l'impact du territoire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et réduire la vulnérabilité du territoire en s'adaptant au changement climatique.

## Enjeux économiques

Accessibilité à l'emploi  
Vulnérabilité énergétique, etc...

La mobilité permet l'accès à l'emploi et à la consommation. Les services de mobilités participent à la création d'emploi et à la compétitivité du territoire.

## Attractivité du territoire / marketing territorial

Territoire riche en choix alternatifs

Le marketing territorial est un outil pour améliorer l'attractivité du territoire : capacité du territoire à rayonner, promouvoir son offre et attirer d'une manière ponctuelle ou durable des personnes.

# Les leviers

Pour les habitants actuels

Diminuer l'usage de la  
voiture

Pour les habitants futurs

Accueillir les futurs habitants, emplois et  
équipements, là où il sera plus facile de proposer  
des alternatives à la voiture

La proximité

Favoriser les modes actifs sur les déplacements de  
proximité en proposant une offre de services,  
d'aménagement qualitative pour diminuer la voiture

La moyenne et  
longue distance

Adaptabilité des moyens de mobilité en fonction de  
la distance et du motif de déplacement

Accompagnement au changement de comportement  
Évaluer le plan d'actions (mesures)  
Impliquer les salariés, les habitants pour qu'ils modifient  
leurs pratiques de déplacement

# LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

L'élaboration du schéma de développement des mobilités a pour objectif de définir la politique de la collectivité en matière de mobilité sur l'ensemble du territoire. Le présent schéma s'inscrit donc comme un document de programmation pour l'élaboration d'une politique communautaire cohérente techniquement et financièrement pour les 5 à 10 années à venir.

## **Objectif 1 : Offrir un service essentiel : la mobilité**

L'éloignement des services publics dans les territoires en zone peu dense, comme la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, peut conduire à une réelle marginalisation de certains habitants :

- l'éloignement des services,
- l'accès plus difficile à l'emploi,
- les dépenses supplémentaires pour le transport.

La mise en place d'un schéma de développement des mobilités est donc impérative pour le territoire de l'agglomération de Saumur Val de Loire.

## **Objectif 2 : Créer et gérer de manière globale les services de mobilités**

La gestion des déplacements au sein de notre territoire ne s'entend plus par la simple exploitation de notre réseau de transport. Il apparaît essentiel de créer de vrais services de mobilités complémentaires : le transport en commun , le covoiturage, les déplacements actifs....

Le schéma de développement des mobilités a pour objectif d'amener à la réflexion sur les aménagements de voirie, l'urbanisation et les services de mobilité de manière globale et cohérente.

## **Objectif 3 : Répondre aux enjeux environnementaux et au défi climatique en particulier**

Afin de répondre au défi climatique, la mise en place d'une politique en faveur des déplacements alternatifs à la voiture permettra de réaliser des actions sur un des secteurs le plus émetteur en gaz à effet de serre.

**Le schéma de développement des mobilités s'intègre donc dans la démarche du PCAET de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.**

# LE PLAN D'ACTION

## **Axe 1 : Améliorer le maillage routier pour développer les connexions avec les pôles structurants du territoire**

**Fiche action 1** - Développer une politique de partage de la voirie : sécuriser les routes départementales et communales et les pistes cyclables existantes

**Fiche action 2** - Compléter le maillage d'aires de covoiturage (aménagement complémentaire pour certaines et aires de covoiturage communales), identifier les aires de covoiturage du territoire et extra-territoriale et privilégier l'intermodalité avec le vélo

**Fiche action 3** - Accompagner le développement à l'installation de borne de recharge pour voitures électriques et vélos électriques

## **Axe 2 : Proposer des déplacements alternatifs sécurisés, confortables et compétitifs**

**Fiche action 4** - Développer les infrastructures piétonnes et cyclables sécurisées et confortables

**Fiche action 5** - Optimiser les réseaux de transports collectifs existants, structurer l'intermodalité et répondre aux besoins actuels

## **Axe 3 : Renforcer le lien social grâce à la mobilité**

**Fiche action 6** - Proposer une plateforme solidaire de mobilités partagées (covoiturage, autopartage...)

**Fiche action 7** - Proposer des services mobiles aux habitants en dématérialisant le service

## Axe 4 : Confirmer la culture de la mobilité durable sur le territoire

Accusé de réception en préfecture  
049-200071876-20210629-2021-069-DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

**Fiche action 8** – Intégrer la dimension mobilité aux documents d'aménagements du territoire

**Fiche action 9** - Sensibiliser et accompagner les publics à l'usage des mobilités en organisant des événements sur le territoire

**Fiche action 10** - Accompagner la réalisation de Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour celles qui sont volontaires

## Axe 5 : Animer et suivre le schéma de développement des mobilités

**Fiche action 11** - Associer et mobiliser les habitants et les entreprises au développement des mobilités

**Fiche action 12** - Valoriser l'action de la collectivité par un plan de communication sur les services de mobilités du territoire

Pour chaque fiche action, il conviendra à terme :

- la gouvernance (porteur, rôle....) ;
- les partenaires ;
- les publics cibles ;
- l'échéance ;
- les contraintes et les prérequis ;
- le coût de l'action ;
- les indicateurs de suivi de l'action.

Les fiches actions seront complétées régulièrement en fonction de leur état d'avancement par les éléments ci-dessous :

- points fors d'avancement ;
- Difficultés rencontrées ;
- Évaluations des résultats ;
- Perspectives d'évolution.

## Axe 1 Améliorer le maillage routier pour développer les connexions avec les pôles structurants du territoire

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 1</b>		<b>Axe 1</b>
<b>Développer une politique de partage de la voirie : sécuriser les routes départementales et communales et les pistes cyclables existantes</b>		
Porteur envisagé	Département, Communes et Agglomération (voiries communautaires)	
Partenaires potentiels	Associations	
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"><li>Habitants</li><li>Actifs</li></ul>	
<b>Enjeux</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>Éviter les accidents de cyclistes</li><li>Augmenter le sentiment de sécurité dans l'usage du vélo et autres mobilités utilisant les routes et chemins</li></ul>		
<b>Objectifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>Sensibiliser, alerter pour apaiser et sécuriser la circulation automobile sur le territoire dans les lieux où la mobilité active est la plus importante</li><li>Favoriser l'usage de la marche et du vélo</li></ul>		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
En lien avec les schémas cyclables et piétons des partenaires et de l'Agglomération, il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"><li>accompagner le développement des aménagements</li><li>promouvoir des aménagements de réseaux actifs</li><li>jalonner les itinéraires par du marquage au sol et/ou des panneaux</li></ul>		
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>	
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	Au fil des projets d'aménagement et des actions envisagées par les porteurs de projet	
<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>	
Soutien politique	Sollicitation de l'Agglomération sur sa compétence Mobilités par les porteurs de projet	
<b>Coût de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>Fonctionnement : communication</li><li>Investissement : en lien avec les aménagements communaux, départementaux et voiries zones d'activités communautaires</li></ul>		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>Nombre de projets réalisés</li><li>Evolution de l'accidentologie sur le territoire</li></ul>		

**Axe 1 Améliorer le maillage routier pour développer les connexions avec les pôles structurants du territoire**

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 2</b>		<b>Axe 1</b>
<p><b>Compléter le maillage d'aires de covoiturage</b> (aménagement complémentaire pour certaines et aires de covoiturage communales),</p> <p><b>Identifier les aires de covoiturage du territoire et extra-territoriales et privilégier l'intermodalité avec le vélo</b></p>		
Porteur envisagé	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune</li> <li>• Département</li> <li>• Gestionnaire de centres commerciaux</li> <li>• Région</li> </ul>	
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitants</li> <li>• Actifs</li> </ul>	
<b>Enjeux</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le nombre de voitures sur le territoire pour limiter les gaz à effet de serre</li> <li>• Réduire l'autosolisme des actifs</li> <li>• Créer du lien social</li> </ul>		
<b>Objectifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le trafic automobile pour rejoindre Saumur et les zones denses d'emploi</li> <li>• Développer une nouvelle offre de transport</li> <li>• Créer un maillage homogène de parkings de covoiturage et sécuriser les stationnements de covoiturage</li> </ul>		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une cartographie des aires de covoiturage existantes et la valoriser</li> <li>• Réaliser un diagnostic, identifier les parkings non répertoriés et calibrer les besoins de place (stratégie de déploiement)</li> <li>• Doter les aires de covoiturage d'espaces de stationnement sécurisés pour les vélos pour créer de l'intermodalité</li> <li>• Informer / communiquer sur les aménagements auprès des entreprises, des structures et employeurs du territoire....</li> </ul>		
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>	
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des aires de covoiturage : 2021</li> <li>• Aires de covoiturage extra territoriale : 2022-2023</li> <li>• Aménagement : au fil des projets</li> </ul>	

<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>
Étude / aménagement / Communication / Soutien politique	Accompagnement au changement de comportement en matière de mobilités - communication
<b>Coût de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Fonctionnement : communication / diagnostic réalisé par les agents de l'Agglomération</li><li>• Investissement : fonction du plan d'actions retenu et de leur hiérarchisation dans le temps</li></ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'aires de covoiturage aménagées</li><li>• Nombre de places de covoiturage</li><li>• Fréquentation des aires de covoiturage</li></ul>	

**Axe 1 Améliorer le maillage routier pour développer les connexions avec les pôles structurants du territoire**

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 3</b>		<b>Axe 1</b>
<b>Accompagner le développement à l'installation de borne de recharge pour voitures électriques et vélos électriques</b>		
Porteur envisagé	Département / SIEMML / Communes	
Partenaires potentiels	Associations	
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actifs en transit</li> <li>• Actifs travaillant en zone d'activités communautaires</li> <li>• Habitants</li> <li>• Touristes</li> </ul>	
<b>Enjeux</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les gaz à effet de serre</li> <li>• Tenir les objectifs du PCAET pour réduire l'impact sur la santé</li> </ul>		
<b>Objectifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la promotion des infrastructures existantes</li> <li>• Offrir un service adapté dans nos zones d'activités communautaires de recharges électriques en cohérence avec le schéma directeur cyclable</li> <li>• Encourager le développement des bornes de recharge communales</li> <li>• Encourager les initiatives privées mutualisées</li> </ul>		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un inventaire précis des bornes électriques existantes (publiques et privées) et leur localisation</li> <li>• Communiquer sur leur implantation et faire leur promotion</li> <li>• Accompagner le Département du Maine et Loire, le SIEMML et les communes dans le développement de bornes de recharges électriques</li> </ul>		
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>	
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 : inventaire des bornes électriques</li> <li>• Au fil des projets d'aménagement et des actions envisagées</li> </ul>	
<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>	
Soutien politique / Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le niveau de maillage de bornes électriques et leurs localisations stratégiques (proche lieu attractif)</li> <li>• Communication sur le service proposé</li> </ul>	

## Coût de l'action

- Fonctionnement : communication
- Investissement : coûts propres à chacune des actions développées par les porteurs de projet

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bornes de recharge sur le territoire
- La localisation pertinente des bornes de recharge
- Fréquentation des bornes de recharge

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 4</b>	<b>Axe 2</b>
<b>Développer les infrastructures piétonnes et cyclables sécurisées et confortables</b>	
Porteur envisagé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire</li> <li>• Région</li> <li>• Département du Maine et Loire</li> <li>• Communes</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> <li>• Club Vélo (instance participative de l'Agglomération)</li> </ul>
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitants</li> <li>• Actifs</li> </ul>
<b>Enjeux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'usage du vélo</li> <li>• Diminuer l'accidentologie</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'usage du vélo</li> <li>• Aboutir à un changement de comportement des usagers en augmentant la pratique cyclable et une meilleure sécurisation des itinéraires cyclables</li> </ul>	
<b>Descriptifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable</li> <li>• Créer les conditions des continuités cyclables ;</li> <li>• Développer les modes actifs et assurer la sécurité et le confort d'usage ;</li> <li>• Contribuer au capital santé de la population ;</li> <li>• Favoriser l'accès à la mobilité (enjeu financier).</li> </ul>	
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction schéma directeur cyclable validation juillet 2021</li> <li>• Mise en œuvre : au fil des projets d'aménagement des porteurs de projet</li> </ul>
<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>
Étude / aménagement / Soutien politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation par les communes du dossier</li> <li>• Élaboration des schémas communaux</li> </ul>

## Coût de l'action

- Fonctionnement : communication et rédaction Schéma directeur Vélo (37 400€ HT)
- Investissement : coûts propres à chacune des actions développées par les porteurs de projet

### • Indicateurs d'évaluation

- Nombres de kilomètres aménagés
- Evolution de la part modale du vélo
- Nombre de schémas communaux

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 5</b>		<b>Axe 2</b>
<b>Optimiser les réseaux de transports collectifs existants, structurer l'intermodalité et répondre aux besoins actuels</b>		
Porteur envisagé	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saumur Agglobus</li><li>• Région</li></ul>	
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitants</li><li>• Actifs</li></ul>	
<b>Enjeux</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire les gaz à effet de serre</li><li>• Offrir à la population une offre de transport en commun plus qualitative (temps de transport, horaires adaptés)</li><li>• Favoriser l'activité et l'insertion professionnelle</li><li>• Favoriser l'attractivité du territoire</li></ul>		
<b>Objectifs de l'action</b>		
Augmenter le report modal de la voiture vers le transport en commun dans une logique d'optimisation des moyens actuels		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire évoluer l'offre pour la rendre plus attractive en répondant au mieux aux besoins des habitants</li><li>• Faciliter l'intermodalité (vélo, bus, car, covoiturage, train...)</li><li>• Améliorer l'attractivité des gares de Montreuil-Bellay et des Rosiers sur Loire</li><li>• Renforcer l'attractivité de la gare de Saumur</li><li>• Promouvoir et communiquer auprès des publics</li></ul>		
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>	
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau ville de Saumur : 2ème semestre 2023</li><li>• Réseau périurbain et structurer l'intermodalité : 2ème semestre 2024</li></ul>	
<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>	
Étude / Aménagement / Communication / Soutien politique	Horaires de trains adaptés aux besoins de la population	

## Coût de l'action

- Dépenses dans la limite des coûts actuels
- L'investissement dans la billettique va permettre de maintenir les montants des dépenses à coût constant

## Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation des gares ferroviaires
- Fréquentation des lignes de bus / cars
- Nombre d'usagers et détail par horaire et par arrêt
- % d'actifs, de personnes âgées, de jeunes parmi les usagers
- Enquête de satisfaction sur l'ensemble du réseau

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 6</b>	<b>Axe 3</b>
<b>Proposer une plateforme solidaire de mobilités partagées (covoiturage, autopartage...)</b>	
Porteur envisagé	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commune</li><li>• Entreprises du territoire</li><li>• SIEML</li><li>• Plateforme de covoiturage et d'autopartage</li><li>• Saumur Agglobus</li><li>• Région</li></ul>
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitants</li><li>• Actifs</li><li>• Conducteurs prêts à covoiturer des personnes dans une démarche solidaire</li><li>• Personnes en insertion sociale et professionnelle</li></ul>
<b>Enjeux</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir une offre complémentaire aux transports en commun</li><li>• Permettre aux personnes en situation de fragilité de se déplacer</li><li>• Soutenir l'activité professionnelle, le retour et le maintien dans l'emploi</li><li>• Favoriser l'attractivité du territoire</li><li>• Diminuer les coûts de transport pour les ménages</li><li>• L'usage individuel d'une voiture ne doit plus être la seule solution possible de mobilités</li></ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'économie de partage</li><li>• Développer une nouvelle offre de mobilités</li><li>• Augmenter le nombre de personnes transportées par véhicule</li><li>• Améliorer le bilan carbone en proposant une action à valoriser dans le rapport annuel RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)</li><li>• Diminuer les inégalités territoriales en matière d'accès aux services de mobilités</li><li>• Créer des plateformes de service de covoiturage et d'autopartage</li><li>• Créer une application d'information référençant les mobilités présentes sur le territoire</li></ul>	
<b>Descriptifs de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>L'autopartage</b> : L'Agglomération proposera un service organisé d'autopartage en boucle à l'ensemble de la population du territoire. La mise à disposition de véhicules avec l'aide d'un logiciel dédié de réservation, se fera progressivement pour que la culture de la mobilité partagée soit intégrée par les habitants. De plus, des jeunes volontaires sous statut service civique missionnés par des communes ou des associations de transport solidaire ou par Saumur Agglobus, le transporteur de</li></ul>	

l'Agglomération, seront mis à disposition pour répondre aux besoins de déplacement de personnes vulnérables.

- **Le covoiturage** : l'Agglomération souhaite encourager, coorganiser voire aider le covoiturage sur son territoire pour qu'il devienne un service de mobilité complémentaire aux autres offres du territoire, notamment de transports en commun du réseau Saumur Agglobus. Ce service de covoiturage sera également un outil d'insertion pour faciliter la mobilité de ceux qui ne disposent pas d'accès à la voiture.
- **L'application de la mobilité** : l'Agglomération avec son opérateur Saumur Agglobus développera une application qui permettra de référencer les différents services de mobilités présents sur le territoire pour favoriser la lisibilité et l'accessibilité des offres de mobilité et permettre d'organiser des campagnes ciblées de promotion des mobilités.

Échelle	Échéance
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Covoiturage : 1<sup>er</sup> semestre 2022</li><li>• Autopartage 2022-2023</li></ul>
Type d'action	Contraintes et pré-requis
Étude / Aménagement / Communication / Soutien politique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contraintes individuelles des conducteurs empêchant le covoiturage</li><li>• Peu d'intérêt dans le changement de pratiques de la part des habitants</li><li>• Peur de l'inconnu</li><li>• Impossibilité technique</li></ul>
Coût de l'action	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Fonctionnement<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Plateforme covoiturage type bonus drive 30 000€ sur 3 ans</li><li>◦ Plateforme d'autopartage 50 000€ HT sur 3 ans</li><li>◦ Application de la mobilité 60 000€ HT sur 3 ans</li><li>◦ Communication</li></ul></li><li>• Investissement : voitures en auto-partage – fonction du nombre de véhicules et de la motorisation choisie</li></ul>	
Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de transports réalisés par les services civiques</li><li>• Nombre de places de covoiturage créées utilisées</li><li>• Nombre de places d'autopartage créées et utilisées</li><li>• Nombre d'utilisateurs du service d'autopartage</li><li>• Nombre d'utilisateurs du service de covoiturage</li><li>• Taux de satisfaction des usagers des différents services</li></ul>	

## Axe 3 : Renforcer le lien social grâce à la mobilité

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 7</b>		<b>Axe 3</b>
<b>Proposer des services mobiles aux habitants en dématérialisant le service</b>		
Porteur envisagé	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commune</li><li>• Plateforme billettique et information voyageur</li><li>• Saumur Agglobus</li><li>• Région</li></ul>	
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitants</li><li>• Actifs</li></ul>	
<b>Enjeux</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporter aux usagers des transports publics des informations en temps réel sur le réseau, répondre plus rapidement à la sollicitation des usagers</li><li>• Un seul support de billettique, gain de temps pour l'acquisition des titres, suivi des titres par la clientèle</li><li>• Meilleure image du réseau</li></ul>		
<b>Objectifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la mobilité des usagers du territoire</li><li>• Une meilleure connaissance des clients transportés</li><li>• Une connaissance de l'utilisation du réseau de transport Saumur Agglobus</li><li>• Des grilles tarifaires adaptées aux besoins des clients et des futurs clients</li><li>• Des services proposés connectés</li><li>• Un développement de l'inter/multi-modalité via l'interopérabilité</li><li>• Choisir une solution billettique évolutive</li></ul>		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dématérialiser les titres de transports</li><li>• Implanter de nouveaux points de vente de titres</li><li>• Favoriser l'information voyageur en temps réel</li></ul>		
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>	
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Billettique : juillet 2021</li><li>• Information voyageur : 2ème semestre 2022</li><li>• Implantation de nouveaux points de vente de titres : à déterminer</li></ul>	

<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>
Étude / Communication / Soutien politique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délai important dans la mise en place de la billettique et de l'information voyageur</li><li>• Impossibilité technique</li></ul>
<b>Coût de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrat Agglomération / Saumur Agglobus</li><li>• SAEIV (Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageur) light pour 60 véhicules<ul style="list-style-type: none"><li>◦ 1ère année 260 486€ HT</li><li>◦ années suivantes 183 551€ HT</li></ul></li><li>• Fonctionnement : communication / coût de mise en place propre à chacune des actions développées</li></ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de cartes distribuées</li><li>• Nombre de titres vendus par type</li><li>• Nombre de sollicitations des serveurs (internet, téléphone fixe..)</li><li>• Taux de satisfaction des usagers des différents services</li></ul>	

## Axe 4 : Confirmer la culture de la mobilité durable sur le territoire

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 8</b>		<b>Axe 4</b>
<b>Intégrer la dimension mobilité aux documents d'aménagements du territoire</b>		
Porteur envisagé	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commune</li><li>• Département</li><li>• Région</li></ul>	
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitants</li><li>• Actifs</li></ul>	
<b>Enjeux</b>		
Territoire mieux desservi par les services de mobilités		
<b>Objectifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la prise en compte des déplacements dans les futurs documents de planification</li><li>• Poursuivre les collaborations entre les acteurs du territoire</li></ul>		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
Coordonner la stratégie de mobilité développée par l'Agglomération Saumur Val de Loire avec les autres documents de planification du territoire		
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>	
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	Début de l'action à la date de validation du schéma de développement des Mobilités de l'Agglomération	
<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>	
Étude / Soutien politique	Volonté des partenaires à inscrire dans les documents de planification le volet Mobilités	
<b>Coût de l'action</b>		
Fonctionnement : temps investi dans les échanges		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		
Fiches actions de documents d'aménagements intégrant le volet mobilités		

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 9</b>		<b>Axe 3</b>
<b>Sensibiliser et accompagner les publics à l'usage des mobilités en organisant des événements sur le territoire</b>		
Porteur envisagé	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communes</li><li>• Département du Maine et Loire</li><li>• Région</li><li>• Ademe</li></ul>	
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitants</li><li>• Actifs</li><li>• Scolaires</li></ul>	
<b>Enjeux</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le lien social</li><li>• Gain financier</li><li>• Diminuer son empreinte carbone</li></ul>		
<b>Objectifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser la population (actifs, jeunes, ...) à l'impact des comportements et des usages sur l'environnement (climat, santé, biodiversité...)</li><li>• Faire évoluer les comportements à partir des bénéfices que peuvent apporter les changements de mobilités</li><li>• Découvrir, valoriser et développer les modes actifs</li><li>• Accompagner à la pratique des mobilités</li><li>• Ajuster l'offre de mobilités en associant les partenaires de l'insertion</li></ul>		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir une stratégie de communication pour favoriser les mobilités sur le territoire. Il s'agit notamment de communiquer sur le changement de comportement en matière de mobilités pour limiter l'émission de gaz à effet de serre</li><li>• Faire connaître les offres de mobilités présentes sur le territoire</li><li>• Soutenir et proposer des ateliers pratiques et de mise en situation pour acquérir toutes les compétences pour utiliser les modes de transports (accéder à l'information, la comprendre et pratiquer de manière autonome un déplacement).</li><li>• Soutenir, proposer et organiser des animations de sensibilisation ou de découverte pour expérimenter les déplacements actifs (Mai à Vélo, semaine du développement durable, défi mobilité, rentrée des transports publics, etc.)</li><li>• Soutenir et proposer des actions de sensibilisation à destination des entreprises à travers les structures déjà en place</li></ul>		

- **Sensibiliser et développer des actions** en faveur des scolaires, personnels, familles et collectivités
- Proposer aux personnes en parcours d'insertion un accompagnement pour lever les freins à l'emploi liés à la mobilité en lien avec les partenaires

<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	Début de l'action à la date de validation du schéma de développement des Mobilités de l'Agglomération
<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>
Animation / communication	Volonté des partenaires à réaliser l'action
<b>Coût de l'action</b>	
Fonctionnement : coût de mise en place propre à chacune des actions développées + temps coordination / animation	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de participants</li><li>• Nombre d'ateliers</li><li>• Nombre d'actions</li><li>• Retours qualitatifs des participants</li><li>• Rédaction d'un plan de communication et d'actions d'animation territoriale</li></ul>	

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 10</b>		<b>Axe 4</b>
<b>Accompagner la réalisation de Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour celles qui sont volontaires</b>		
Porteur envisagé	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saumur Agglobus</li> <li>• Communes</li> <li>• Entreprises - administrations</li> </ul>	
Publics cibles	Actifs	
<b>Enjeux</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le lien social entre les salariés d'une même zone d'activité</li> <li>• Gain financier pour les salariés et l'entreprise</li> <li>• Diminuer l'empreinte carbone de l'entreprise</li> <li>• Améliorer l'image de l'entreprise ou de l'administration</li> </ul>		
<b>Objectifs de l'action</b>		
Favoriser l'usage des mobilités à la voiture individuelle pour se rendre à son travail		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler avec les entreprises du territoire pour les accompagner dans la réalisation d'un PDM (Plan de mobilité ex PDE ou PDA). Les PDM (Plan de déplacement mobilités) constituent des ensembles de mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés et des marchandises d'une entreprise, d'un ensemble d'entreprises (parc d'activités) ou d'une administration, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.</li> <li>• Ces PDM devront notamment permettre d'encourager et d'accompagner les entreprises dans la réalisation d'équipements facilitant l'usage du vélo, du covoiturage, de l'autopartage, des transports en commun.</li> <li>• Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (suite à l'adoption de la Loi d'Orientation des Mobilités en décembre 2019), la rédaction des PDM est obligatoire pour les entreprises ou administrations réunissant plus de 50 collaborateurs sur un même site (accompagnement possible par l'ADEME)</li> </ul>		
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>	
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	Début de l'action : 2022	
<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>	
Étude / communication	Volonté des entreprises et des administrations	

## Coût de l'action

Fonctionnement : coût de mise en place propre à chacune des actions développées + temps coordination / animation

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'ateliers réalisés dans les entreprises pour faire découvrir les mobilités sur le territoire
- Nombre de PDE et PDA réalisés sur le territoire
- Evolution des parts modales des actifs du territoire

## Axe 5 : Animer et suivre le schéma de développement des mobilités

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 11</b>		<b>Axe 5</b>
<b>Associer et mobiliser les habitants et les entreprises au développement des mobilités</b>		
Porteur envisagé	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Département</li> <li>• Région</li> <li>• Saumur Agglobus</li> <li>• Entreprises - administrations</li> </ul>	
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitants</li> <li>• Actifs</li> </ul>	
<b>Enjeux</b>		
Meilleure écoute des besoins et des attentes en terme mobilité des habitants		
<b>Objectifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédérer la population autour du projet de territoires</li> <li>• Adapter les actions aux pratiques des habitants</li> </ul>		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer la population dans la réalisation du schéma de développement des mobilités en sensibilisant et en communiquant auprès des habitants de l'Agglomération sur les actions du schéma mises en place</li> <li>• Recueillir les attentes de la population sur les enjeux de la mobilité pour ajuster et adapter les actions du schéma tout au long de sa mise en œuvre</li> <li>• Association prenant la forme :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ d'un forum des mobilités réalisé entre mai et septembre 2019</li> <li>◦ d'une enquête</li> <li>◦ de la diffusion de documents de communication</li> <li>◦ d'une instance participative : comité des partenaires</li> <li>◦ d'ateliers</li> </ul> </li> <li>• Analyser les retours de l'opérateur Saumur Agglobus afin d'améliorer notre offre de service</li> </ul>		
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>	
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	Depuis 2019	
<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>	
Animation / communication	Volonté des partenaires et des publics à participer activement aux actions	

## Coût de l'action

- Temps investi dans les échanges
- Fonctionnement : coût de mise en place propre à chacune des actions développées + temps coordination / animation

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions associant la population
- Rapports d'activité de la SPL Saumur Agglobus

**Axe 5 : Animer et suivre le schéma de développement des mobilités**

Date de mise à jour de la fiche : 15/06/21

<b>FICHE ACTION 12</b>		<b>Axe 5</b>
<b>Valoriser l'action de la collectivité par un plan de communication sur les services de mobilités du territoire</b>		
Porteur envisagé	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Département</li> <li>• Région</li> <li>• Entreprises - administrations</li> <li>• Saumur Agglobus</li> <li>• SNCF</li> </ul>	
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitants</li> <li>• Actifs</li> <li>• Touristes</li> </ul>	
<b>Enjeux</b>		
Valorisation de l'action de l'Agglomération		
<b>Objectifs de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et animer le schéma de développement des mobilités</li> <li>• Coordonner auprès des territoires limitrophes, la Région Pays de la Loire, le Département du Maine et Loire, la stratégie de mobilités de l'Agglomération</li> </ul>		
<b>Descriptifs de l'action</b>		
<p>Le personnel du service mobilités sera en charge de piloter, d'animer et d'évaluer le schéma de développement des mobilités.</p> <p>Il s'agit de rendre efficiente la stratégie de mobilités portée par l'Agglomération et d'organiser régulièrement des temps d'échanges avec les représentants politiques et techniciens des différents partenaires.</p>		
<b>Échelle</b>	<b>Échéance</b>	
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	Début de l'action à la date de validation du schéma de développement des Mobilités de l'Agglomération	
<b>Type d'action</b>	<b>Contraintes et pré-requis</b>	
Animation / communication	Moyens humains mobilisés insuffisants	
<b>Coût de l'action</b>		
Temps investi dans les échanges		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		
Suivi des actions du Schéma de développement des mobilités		

# SYNTHÈSE DES 12 ACTIONS ET ECHancier

## Actions du Schéma de développement des mobilités

Mise en œuvre (à partir de)

2021

2022

2023

### Axe 1 : Améliorer le maillage routier pour développer les connexions avec les pôles structurants du territoire

Action 1 - Développer une politique de partage de la voirie : sécuriser les routes départementales communales et les pistes cyclables existantes

Diverses selon les projets

Action 2 – Compléter le maillage d'aires de covoiturage (aménagement complémentaire pour certaines et aires de covoiturage communales), identifier les aires de covoiturage du territoire et extra-territoriale et privilégier l'intermodalité avec le vélo

Action 3 – Accompagner le développement à l'installation de borne de recharge pour voitures électriques et vélos électriques

### Axe 2 : Proposer des déplacements alternatifs sécurisés, confortables et compétitifs

Action 4 : Développer les infrastructures piétonnes et cyclables sécurisées et confortables

Action 5 : Optimiser les réseaux de transports collectifs existants, structurer l'intermodalité et répondre aux besoins actuels

### Axe 3 : Renforcer le lien social grâce à la mobilité

Action 6 : Proposer une plateforme solidaire de mobilités partagées (covoiturage, autopartage...)

Action 7 : Proposer des services mobiles aux habitants en dématérialisant le service

### Axe 4 : Confirmer la culture de la mobilité durable sur le territoire

Action 8 : Intégrer la dimension mobilité aux documents d'aménagements du territoire

Diverses selon les projets

Action 9 : Sensibiliser et accompagner les publics à l'usage des mobilités en organisant des événements sur le territoire

Action 10 : Accompagner la réalisation de Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour celles qui sont volontaires

### Axe 5 : Animer et suivre le schéma de développement des mobilités

Action 11 : Associer et mobiliser les habitants et les entreprises au développement des mobilités

Action 12 : Valoriser l'action de la collectivité par un plan de communication sur les services de mobilités du territoire

**Ce schéma définissant la stratégie globale de mobilité pour une période de 5 ans, les actions perdureront au-delà de 2026.**